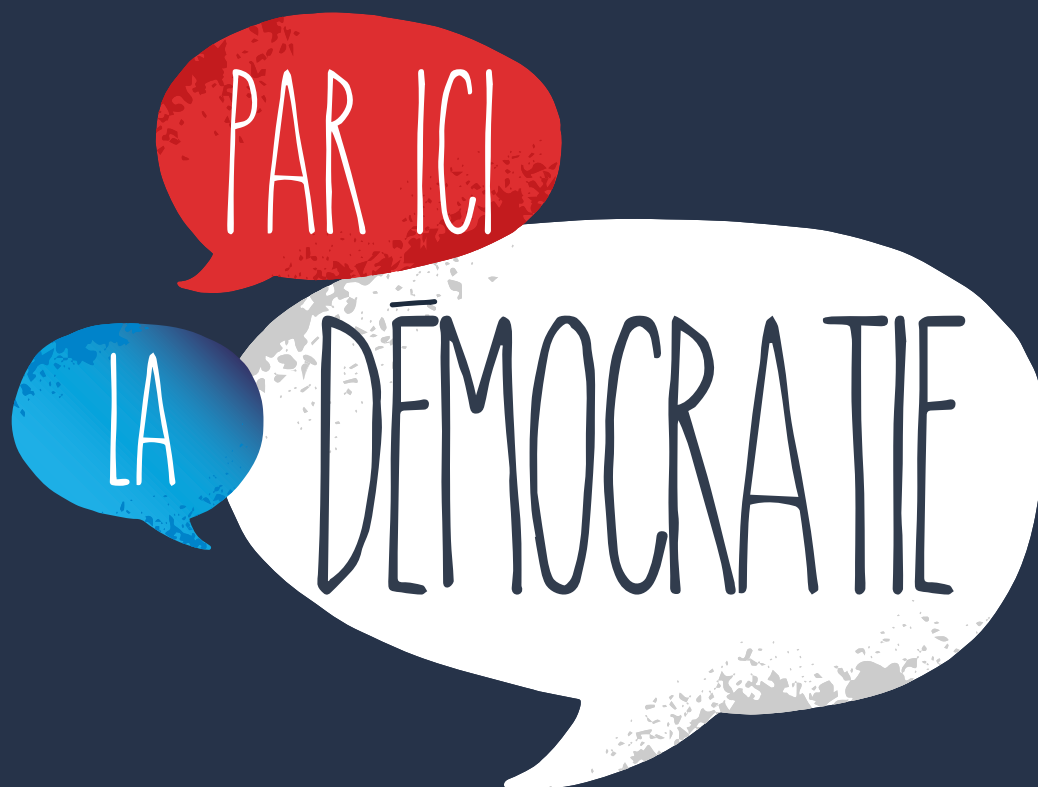




ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
32^e législature

GUIDE PÉDAGOGIQUE



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
32^e législature

GUIDE PÉDAGOGIQUE

Table des matières

SECTION I – INTRODUCTION.....	3
SECTION II – PROGRAMME PRÉLIMINAIRE	5
SECTION III – GROUPES PARLEMENTAIRES ET IDÉOLOGIES	15
Gouvernement – Idéologie sociale-démocrate	15
Opposition officielle – Idéologie libérale.....	16
Deuxième groupe d’opposition – Idéologie conservatrice	17
SECTION IV – ÉLECTIONS ET FONCTIONS	19
Tableau résumant la répartition des groupes parlementaires et des thèmes abordés.....	20
Les députés et députées	21
La présidence.....	23
Les chefs et cheffes de groupe parlementaire	24
Le premier ministre ou la première ministre	24
Le chef ou la cheffe de l’opposition officielle et le chef ou la cheffe du deuxième groupe d’opposition	25
Les leaders parlementaires	27
Les ministres.....	29
Les adjoints et adjointes parlementaires	31
Les porte-parole de l’opposition	31
La présidence de commission parlementaire.....	34
Les whips	35
Les attachées et attachés de presse.....	36
Les journalistes	37
SECTION V – LES MOTIONS.....	39
SECTION VI – LES AFFAIRES COURANTES	45
Dépôt de pétitions.....	45
Période de questions et de réponses orales	46
Question de directive	48
SECTION VII – DÉBATS DU FORUM ÉTUDIANT	49
Débat sur le discours d’ouverture	50
Projets de loi.....	52
Mandat d’initiative	60

Interpellation	63
SECTION VIII – COMMENT RÉDIGER ET PRONONCER UN BON DISCOURS	65
SECTION IX – LES RÈGLEMENTS ET LE DÉCORUM	69
Règlements généraux du Forum étudiant.....	69
Décorum dans l’agora.....	70
ANNEXE I – Modalités d’élections	71
Élection de la présidence.....	71
Élections aux fonctions parlementaires	72
ANNEXE II – MODÈLE DE PÉTITION	74
ANNEXE III – EXTRAIT DE PÉTITION	75
ANNEXE IV – COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES ET ATTRIBUTION PAR GROUPE PARLEMENTAIRE.....	76
ANNEXE V – FORMULAIRE D’AMENDEMENT	80
ANNEXE VI – GLOSSAIRE	81
ANNEXE VII – CONSEILS DE LA PART D’ANCIENS PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES.....	84

Le présent document peut être reproduit, en partie ou en totalité, pourvu que la source soit indiquée.

Les termes accompagnés d'une étoile (*) sont définis dans le glossaire en annexe.

SECTION I – INTRODUCTION

Le *Guide pédagogique* a été conçu à l'intention du personnel et des jeunes du collégial afin de les soutenir dans leur préparation de la prochaine législature du Forum étudiant.

La simulation parlementaire, reconnue comme étant l'un des meilleurs outils pédagogiques, permet aux jeunes de s'initier à la vie et au travail des parlementaires ainsi qu'au fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec. Cette simulation rejoint les objectifs de plusieurs cours de science politique de niveau collégial.

Le Forum étudiant permet de déterminer et de vivre les étapes du processus législatif, de saisir la complexité des sujets abordés, de choisir des stratégies pour trouver des solutions correspondant à la réalité politique.

Cette simulation favorise :

- la compréhension des bases du fonctionnement des institutions parlementaires;
- l'acquisition d'habiletés en communication orale et écrite;
- le développement d'aptitudes intellectuelles et civiques;
- l'accroissement de l'intérêt des étudiants et étudiantes à la vie citoyenne.

SECTION II – PROGRAMME PRÉLIMINAIRE¹

Lundi 12 janvier 2026

HÔTEL DELTA QUÉBEC

10 h à 11 h	Rencontre préparatoire des étudiants et étudiantes de l'Université Laval et des légistes de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
10 h à 12 h	Enregistrement à l'hôtel
11 h à 11 h 30	Séance d'information des accompagnateurs et accompagnatrices
11 h 30 à 12 h	Rencontre d'information pour ceux et celles qui encadrent des projets de loi Projet de loi 1 (salle distincte) Projet de loi 2 (salle distincte) Projet de loi 3 (salle distincte)
11 h 30 à 12 h	Séance de formation des attachés et attachées de presse, des journalistes et de leurs accompagnateurs et accompagnatrices
12 h à 13 h 15	Dîner libre et enregistrement à l'ANQ (accueil, sécurité, vestiaire, réception des trousseaux et cocardes)

HÔTEL DU PARLEMENT – ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

13 h 30 à 14 h	Séance d'information des participants et participantes Élections aux fonctions de : • président / présidente; • vice-président / vice-présidente
14 h 15 à 16 h 45	Caucus I du gouvernement Caucus I de l'opposition officielle Caucus I du deuxième groupe d'opposition Élections et préparation des chefs et cheffes pour le discours d'ouverture
14 h 15 à 16 h 45	Séance de travail de la présidence Pratique de l'élection pro forma à la présidence

¹ Ce programme préliminaire peut être modifié. Le programme officiel vous sera remis le premier jour de l'activité.

En raison de travaux de rénovation prévus dans les salles de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif, qui coïncideront avec la 32^e législature du Forum étudiant, les séances du Forum étudiant se dérouleront à l'agora du pavillon d'accueil. La formule adaptée propose davantage de séances en commissions parlementaires dans les salles prévues à cet effet.

Pour une vue d'ensemble du travail des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, consultez : Assemblée nationale du Québec, *Les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec*, février 2023, <https://bit.ly/44tBFKn>.

14 h 15 à 16 h 45

Séance de travail des journalistes

Rencontre avec un ou une journaliste de la Tribune de la presse
Répartition des rôles et horaire de la semaine

17 h à 17 h 30

Ouverture officielle du Forum étudiant – Agora

- Mot de bienvenue d'une ou d'un membre de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec
- Assermentation des parlementaires

17 h 30 à 18 h

PREMIÈRE SÉANCE – Agora

- Élection pro forma de la présidence et de la vice-présidence du Forum étudiant
- Allocution d'ouverture de la session par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenant-gouverneure du Forum étudiant
- Directives de la présidence du Forum étudiant

Affaires du jour

Affaires prioritaires

Discours d'ouverture :

- Premier ministre ou première ministre
- Chef ou cheffe de l'opposition officielle
- Chef ou cheffe du deuxième groupe d'opposition

18 h à 20 h

Souper des participants et participantes – Café du Parlement

18 h à 20 h

Souper des accompagnateurs et accompagnatrices – Restaurant Le Parlementaire

20 h 30 à 21 h 30

Séance de travail de la présidence

HÔTEL

DELTA QUÉBEC

20 h 30 à 23 h

Caucus II

(Incluant la séance de rédaction législative pour les membres des commissions parlementaires)

Membres du gouvernement (Projet de loi n° 1)

Membres de l'opposition officielle (Projet de loi n° 2)

Membres du deuxième groupe d'opposition (Projet de loi n° 3)

Séance de travail des journalistes

Mardi 13 janvier 2026

HÔTEL DU PARLEMENT – ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

7 h 30 à 8 h 30	Déjeuner libre des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices
8 h 30 à 9 h 30	Visite guidée 4 départs aux 10 minutes : 8 h 30 (journalistes, attachées et attachés de presse et présidence, 26 personnes) 8 h 40 (gouvernement, 35 personnes) 8 h 50 (opposition officielle, 27 personnes) et 9 h (deuxième groupe d'opposition, 18 personnes)
9 h 30 à 11 h	Visite et rencontre à la Tribune de la presse (Réservée aux journalistes)
9 h 45 à 10 h 45	Formation générale sur les commissions parlementaires et préparation aux consultations (Pour tous les membres des commissions, les cheffes et chefs et les attachées et attachés de presse) • Commission 1 • Commission 2 • Commission 3 • Commission 4
9 h 45 à 10 h 45	Formation pour la présidence et les leaders
11 h à 12 h	Caucus III du gouvernement Caucus III de l'opposition officielle Caucus III du deuxième groupe d'opposition
11 h 30	Conférence de presse de la première ministre ou du premier ministre
11 h 40	Conférence de presse de la cheffe ou du chef de l'opposition officielle
11 h 50	Conférence de presse de la cheffe ou du chef du deuxième groupe d'opposition
12 h à 13 h 30	Dîner libre Rencontre d'information - Stages parlementaires Fondation Jean-Charles-Bonenfant (FJCB) - Programme des pages de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
12 h 15 à 13 h 15	Dîner et rencontre des trois cheffes ou chefs des groupes parlementaires et de leurs accompagnateurs et accompagnatrices

13 h 30 à 14 h 30

DEUXIÈME SÉANCE – Agora

Affaires courantes

- a) Présentation d'un projet de loi public au nom du gouvernement
- b) Présentation d'un projet de loi public sans incidence financière au nom de l'opposition officielle
- c) Présentation d'un projet de loi public sans incidence financière au nom du deuxième groupe d'opposition
- d) Renseignements sur les travaux du Forum étudiant
- Question de directive posée par une ou un des leaders

Affaires du jour

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture :

- a) Cheffe ou chef de l'opposition officielle (motion de censure ou de grief possible)
- b) Cheffe ou chef du deuxième groupe d'opposition (motion de censure ou de grief possible)
- c) Discours des députées et députés
- d) Réplique de la première ministre ou du premier ministre
- e) Mise aux voix des motions de censure ou de grief, s'il y a lieu
- f) Adoption de la politique générale du gouvernement

15 h à 17 h 30

Commissions parlementaires – Consultations

- Commission 1
- Commission 2
- Commission 3

Séance de travail sur le mandat d'initiative

- Commission 4

17 h 30 à 17 h 45

Mêlée de presse à la sortie des salles de commissions parlementaires

17 h 45 à 19 h 15

Repas des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices

HÔTEL DELTA QUÉBEC

19 h 45 à 21 h 30

**Caucus IV du gouvernement
Caucus IV de l'opposition officielle
Caucus IV du deuxième groupe d'opposition
Séance de travail de la présidence
Séance de travail des journalistes**

Mercredi 14 janvier 2026

HÔTEL DU PARLEMENT – ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

7 h 30 à 8 h 30	Déjeuner libre des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices
8 h 30 à 10 h	Caucus V du gouvernement Caucus V de l'opposition officielle Caucus V du deuxième groupe d'opposition
8 h 30 à 12 h	Séance de travail de la présidence Séance de travail des journalistes
10 h 30 à 12 h	Séance de rédaction des amendements des membres du gouvernement sur les projets de loi Séance de rédaction des amendements des membres de l'opposition officielle sur les projets de loi Séance de rédaction des amendements des membres du deuxième groupe d'opposition sur les projets de loi
12 h à 13 h 30	Dîner libre
13 h 30 à 15 h	TROISIÈME SÉANCE – Agora

Affaires courantes

Période de questions et réponses orales

Affaires du jour

Affaires inscrites au feuilleton

- a) Projet de loi n° 1
 - Débat sur l'adoption du principe
 - Mise aux voix de la motion d'adoption du principe
 - Motion d'envoi en commission parlementaire
- b) Projet de loi n° 2
 - Débat sur l'adoption du principe
 - Mise aux voix de la motion d'adoption du principe
 - Motion d'envoi en commission parlementaire
- c) Projet de loi n° 3
 - Débat sur l'adoption du principe
 - Mise aux voix de la motion d'adoption du principe
 - Motion d'envoi en commission parlementaire

Convocation des commissions parlementaires pour l'étude détaillée

15 h 15 à 16 h 45	Commissions parlementaires – Étude détaillée – Remarques préliminaires • Commission 1 (captation télé) • Commission 2 (captation télé) • Commission 3
-------------------	--



Auditions d'experts et d'expertes sur le mandat d'initiative

- Commission 4

16 h 45 à 17 h **Mêlée de presse à la sortie des salles de commissions parlementaires**

17 h 15 à 18 h 45 **Repas des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices**

HÔTEL DELTA QUÉBEC

19 h 15 à 21 h **Caucus VI du gouvernement
Caucus VI de l'opposition officielle
Caucus VI du deuxième groupe d'opposition
Séance de travail de la présidence
Séance de travail des journalistes**

Jeudi 15 janvier 2026

HÔTEL DU PARLEMENT – ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

7 h 30 à 8 h 30	Déjeuner libre des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices
8 h 30 à 10 h	Séance de photos par établissement collégial
8 h 45	Heure limite pour la remise des amendements
8 h 30 à 10 h	Caucus VII du gouvernement Caucus VII de l'opposition officielle Caucus VII du deuxième groupe d'opposition Séance de travail de la présidence Séance de travail des journalistes
9 h à 11 h	Rencontre entre les secrétaires de commission – Choix des amendements
10 h 30 à 12 h	Atelier au choix (offre à confirmer) • Régie et télédiffusion (25) • Bibliothèque (25) • Procédure parlementaire (25) • Protocole (25) • Visite guidée historique (25)
12 h à 13 h 30	Dîner libre
13 h 30 à 16 h 30	Commissions parlementaires – Étude détaillée – Étude article par article • Commission 1 • Commission 2 • Commission 3 (captation télé)
	 Séance de travail sur le mandat d'initiative • Commission 4 (captation télé)
16 h 30 à 16 h 45	Mêlée de presse à la sortie des salles de commissions parlementaires
17 h à 17 h 45	QUATRIÈME SÉANCE – Agora <u>Affaires courantes</u> a) Période de questions et réponses orales b) Renseignements sur les travaux du Forum étudiant • Plaidoirie des leaders sur la question de directive
17 h 45 à 18 h	Mot d'une ou d'un membre de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec Mot de la présidence du Forum étudiant Photographie officielle des parlementaires du Forum étudiant
18 h à 20 h	Repas officiel de la 32 ^e législature du Forum étudiant

HÔTEL DELTA QUÉBEC

20 h 30 à 21 h 30

**Caucus VIII du gouvernement
Caucus VIII de l'opposition officielle
Caucus VIII du deuxième groupe d'opposition
Séance de travail de la présidence
Séance de travail des journalistes**

Vendredi 16 janvier 2026

HÔTEL DU PARLEMENT – ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

8 h à 9 h	Déjeuner libre des participants et participantes et des accompagnateurs et accompagnatrices
9 h à 11 h	Caucus IX du gouvernement Caucus IX de l'opposition officielle Caucus IX du deuxième groupe d'opposition Séance de travail de la présidence Séance de travail des journalistes
10 h à 11 h	 Bilan des trois groupes parlementaires en point de presse (captation télé)
11 h 30 à 12 h	Commissions parlementaires – Interpellations • Commission 5 • Commission 6 • Commission 7 • Commission 8
12 h à 13 h 30	Dîner libre
13 h 30 à 14 h 10	CINQUIÈME SÉANCE (1^{re} partie) – Agora <u>Affaires courantes</u> a) Décision de la présidence sur la question de directive b) Période de questions et réponses orales
14 h 15 à 15 h 25	CINQUIÈME SÉANCE (2^e partie) – Agora <u>Affaires courantes (suite)</u> c) Dépôts de documents, de rapports de commissions et de pétitions <u>Affaires du jour</u> <u>Affaires inscrites au feuillet</u> a) Adoption des projets de loi n° 1, n° 2 et n° 3 b) Mise aux voix des motions d'adoption des projets de loi
15 h 25	Sanction des projets de loi par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenant-gouverneure du Forum étudiant – Agora
15 h 30 à 16 h	Cérémonie de clôture – Agora
16 h à 17 h	Célébrations de clôture – Restaurant Le Parlementaire
17 h	Repas libre des participants et participantes
18 h 30	Repas des accompagnateurs et accompagnatrices (facultatif)

SECTION III – GROUPES PARLEMENTAIRES ET IDÉOLOGIES

Lors de la 32^e législature du Forum étudiant, trois groupes parlementaires débattront lors de séances qui se tiendront à l'agora. Les parlementaires auront aussi l'occasion de suivre les étapes du processus législatif ou d'un mandat d'initiative dans le cadre de commissions parlementaires. Nous vivrons la 1^{re} session; le groupe parlementaire occupant actuellement les sièges de la deuxième opposition a perdu le pouvoir lors des dernières élections. L'ancienne opposition officielle forme maintenant le gouvernement avec un statut **minoritaire**. Et le parti qui formait la deuxième opposition forme maintenant l'opposition officielle.

À chaque groupe parlementaire est associée une idéologie. L'idéologie est utile au groupe parlementaire pour s'identifier auprès de l'électorat et pour se démarquer des autres formations politiques. Elle permet de guider l'action d'un groupe et ses prises de position dans les divers dossiers. Ainsi, **lors de l'élaboration de vos interventions en Chambre, nous vous demandons de toujours vous inspirer de l'idéologie de votre groupe parlementaire**. Cela assurera une cohésion de pensée entre tous les membres de votre formation politique.

Gouvernement – Idéologie sociale-démocrate

La SOCIALE-DÉMOCRATIE met l'accent sur la solidarité sociale.

- Elle vise à concilier les principes d'**égalité**, d'**équité** et de **liberté** pour soutenir une plus grande **justice sociale grâce à diverses interventions de l'État**.
- Elle accepte le **principe de l'économie de marché, mais assortie d'une intervention de l'État** pour l'encadrer, en atténuer les excès et surtout en faire profiter une plus grande partie de la population. Elle favorise l'encadrement et la réglementation des activités économiques, de même que la concertation entre les acteurs économiques.
- Elle utilise le pouvoir de l'État pour adopter des législations protégeant et favorisant les travailleurs et travailleuses, les personnes démunies et les milieux populaires. Elle **soutient l'adoption de programmes sociaux accessibles à tous et toutes** pour améliorer le sort du plus grand nombre et assurer le maximum de protection face aux incertitudes de la vie. L'État est un acteur important dans le développement économique et social.
- Elle a un préjugé **favorable envers les syndicats et les groupes communautaires**.
- Elle propose d'accroître la démocratie par l'adoption de mécanismes favorisant la **consultation et la participation de la population aux décisions** la concernant. Elle encourage une démocratisation poussée de la vie politique à tous les niveaux et un développement de la démocratie sociale et économique, c'est-à-dire une participation des travailleurs et travailleuses aux décisions de l'entreprise et des citoyens et citoyennes dans leur communauté.

Dans le cadre de la 32^e législature, le gouvernement en situation minoritaire, d'idéologie sociale-démocrate proposera un projet de loi sur **l'habitation et les affaires municipales**.

Opposition officielle – Idéologie libérale

Le LIBÉRALISME met l'accent sur la responsabilité individuelle.

- Il est basé sur l'idée de **liberté de l'individu** et des regroupements d'individus : liberté de penser, de s'exprimer et d'agir dans le cadre des lois. Le rôle primordial de l'État est d'assurer la protection des individus, de leurs biens et de leur liberté.
- Il **favorise l'initiative privée** dans les domaines social, culturel et économique. L'État ne doit pas être le principal entrepreneur, mais doit plutôt servir d'appui aux entreprises.
- Il soutient que **l'État ne favorise aucun groupe particulier dans la société**; il est neutre et joue un rôle d'arbitre entre des groupes aux intérêts divers et parfois opposés. Ce rôle d'arbitre lui impose d'assurer l'ordre et de rechercher l'intérêt général.
- En matière économique, il affirme que l'État met en place et qu'il maintient un ordre économique basé sur le droit de propriété, l'entreprise privée, la liberté de marché, la libre concurrence et sur le droit au profit. Par son pouvoir de législation, il peut lutter contre les abus et par ses pouvoirs économiques, il peut régulariser l'économie. Lorsque l'intérêt public l'exige, l'État peut agir en partenariat avec le secteur privé et, à l'occasion, suppléer à l'absence d'intervention de l'entreprise privée.

Dans le cadre de la 32 ^e législature, l'opposition officielle d'idéologie libérale proposera un projet de loi traitant d' environnement et de ressources naturelles .

Deuxième groupe d'opposition – Idéologie conservatrice

Le CONSERVATISME met l'accent sur **les valeurs traditionnelles** et **s'oppose au progressisme**.

- À l'instar du courant libéral, il **défend l'entreprise privée**, mais souhaite un État encore moins interventionniste socialement.
- Il encourage la déréglementation et le **libre-échange** en matière économique, de sorte que les plus fortunés et les plus puissants puissent faire rayonner leur nation.
- Il défend la tradition parlementaire britannique, les institutions et les symboles liés à la monarchie.
- Il favorise une **politique familiale forte**. En ce sens, il valorise (sur le plan fiscal) le modèle traditionnel pourvoyeur/femme au foyer.
- Il préconise un État fort sur le plan de la sécurité.
- Il valorise une forme de **hiérarchie sociale** où le **mérite** détermine le positionnement de **différents groupes sociaux** (élites économiques, politiques et religieuses; régimes monarchiques ou héréditaires, etc.). Il ne perçoit pas les portions de la société civile qui visent à pallier les inégalités comme des agents de changement légitimes.
- Il soutient une prise de position traditionnelle sur les questions morales et sexuelles.

Dans le cadre de la 32^e législature, le deuxième groupe d'opposition d'idéologie conservatrice proposera un projet de loi traitant d'**éducation et d'enseignement supérieur**.

SECTION IV – ÉLECTIONS ET FONCTIONS

Le Forum étudiant permet aux participants et participantes d'exercer diverses fonctions de nature parlementaire, administrative ou du domaine des relations publiques. Les élections à ces fonctions s'effectuent lors de la première journée de la simulation, en après-midi, dans chacun des caucus des trois groupes parlementaires².

Il est à noter que pour les fonctions suivantes, les personnes désirant soumettre leur candidature³ doivent le faire **avant le 24 octobre 2025 en soumettant une lettre de motivation** (à envoyer à l'adresse : forum.etudiant@assnat.qc.ca).

- | | |
|--|------------------------|
| ➤ Présidence | ➤ Leader parlementaire |
| ➤ Premier ministre ou première ministre | ➤ Whip |
| ➤ Chef ou cheffe de l'opposition officielle | |
| ➤ Chef ou cheffe du deuxième groupe d'opposition | |

La réception des candidatures aux fonctions de **journalistes** et **d'attachées et d'attachés de presse** doit se faire **avant le 24 septembre 2025**. Les consignes sont disponibles sur le site du Forum étudiant, <https://www.paricilademocratie.com/participer/forum-etudiant/94-documentation>.

Pour les autres fonctions, les mises en candidature ont lieu pendant les élections.

Afin de déterminer la fonction que vous souhaitez exercer, consultez la section suivante pour obtenir un court descriptif des tâches reliées à chacune de ces fonctions. Sachez toutefois que peu importe la fonction, elles nécessitent toutes certaines connaissances et aptitudes de base :

- | | |
|---|--|
| ➤ Motivation et esprit d'initiative | ➤ Habileté oratoire |
| ➤ Esprit d'équipe | ➤ Respect du décorum |
| ➤ Connaissance de l'actualité politique (à partir du 1 ^{er} décembre 2025) | ➤ Respect des personnes et des institutions |
| | ➤ Bonne compréhension des idéologies attribuées aux groupes parlementaires |

² Les modalités d'élections se trouvent à l'Annexe I.

³ Une seule candidature par établissement est acceptée, il est de la responsabilité des délégations de choisir leur candidat ou candidate si plusieurs personnes manifestent leur intérêt pour un même poste.

Tableau résumant la répartition des groupes parlementaires et des thèmes abordés

Groupe parlementaire ou fonctions	Nombre de députés et députées ou de participants et participantes	Idéologie	Thèmes abordés⁴
Gouvernement minoritaire	+ - 35	Sociale-démocrate	Présente un projet de loi sur l'habitation et les affaires municipales qui sera étudié par la commission 1
Opposition officielle	+ - 27	Libérale	Présente un projet de loi sur l'environnement et les ressources naturelles qui sera étudié par la commission 2 Mène trois interpellations auprès du ou de la : • Ministre de la Santé et des Services sociaux, à la commission 5 • Ministre des Finances, à la commission 6 • Ministre de la Sécurité publique, à la commission 7
Deuxième groupe d'opposition	+ - 18	Conservatrice	Présente un projet de loi sur l'éducation et l'enseignement supérieur qui sera étudié par la commission 3
Membres de la commission effectuant un mandat d'initiative		Transpartisan	Aborde un mandat d'initiative sur les transports et la mobilité durable qui sera étudié par la commission 4 Mène une interpellation auprès du ou de la : • Ministre de la Culture, des Communications et de la Langue française, commission 8
Attachées et attachés de presse	12 (4 par caucus)		
Journalistes	12		
Table et coordination avec les présidences de commission	2 (présidence et vice-présidence)		
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants	106		

⁴ Afin de faciliter la préparation du Forum étudiant 2026 et pour couvrir une variété de thèmes, avec le comité pédagogique, les sujets des 3 projets de loi, du mandat d'initiative et des 4 interpellations ont été identifiés à l'avance.

Les députés et députées

En tant que personnes élues, les députées et députés – également appelés parlementaires – exercent trois grands rôles.

Législateur

Les parlementaires étudient et votent tous les projets de loi. Dans le cadre de la 32^e législature du Forum étudiant, les députées et députés seront particulièrement impliqués dans les différentes étapes du processus législatif d'un des trois projets de loi ou dans le déroulement d'un mandat d'initiative. Chaque parlementaire doit aussi appuyer son parti, défendre les positions de celui-ci et voter « en bloc » dans le même sens : c'est ce que l'on appelle la discipline de parti. Tout parlementaire peut également influencer le parrain ou la marraine d'un projet de loi lors de ses interventions en Chambre et en commission parlementaire* et, de façon officielle, à l'occasion des caucus de son parti.

Contrôleur de l'action gouvernementale

Chaque jour ou presque, le député ou la députée peut interroger le gouvernement sur son action, ses décisions ou ses intentions. Le dépôt de documents peut également être demandé. Ce processus a pour effet d'obliger le gouvernement à se justifier et à rendre des comptes à la population. C'est ainsi que s'exerce la responsabilité ministérielle.

Représentant de la population

Les parlementaires défendent les intérêts de la population de leur circonscription respective auprès des différents ministères et agissent comme intermédiaire entre la population et l'administration publique.

Fonctions parlementaires

À titre de député ou députée du Forum étudiant, voici les fonctions que vous aurez à assumer :

- Voter pour la présidence du Forum étudiant;
- Participer à l'assermentation de députés et députées.

En séance du Forum étudiant, à l'agora, vous devrez :

- assister aux allocutions d'ouverture et aux discours d'ouverture des chefs et cheffes.
- assister à la présentation des projets de loi et du mandat d'initiative.
- assister et avoir la possibilité d'intervenir au débat sur le discours d'ouverture.
- assister et avoir la possibilité d'intervenir aux périodes de questions et réponses orales.
- assister et avoir la possibilité d'intervenir à l'adoption du principe des trois projets de loi.
- assister à la présentation, à la plaidoirie et à la décision sur la question de directive à la présidence.
- assister et avoir la possibilité d'intervenir à l'adoption finale des projets de loi.

En commission parlementaire, vous devrez :

- participer à la formation générale sur les commissions parlementaires.
- participer aux consultations avec des individus ou organismes concernés.
- prononcer une intervention en remarques préliminaires et commencer à identifier les amendements potentiels à proposer.
- lors de l'étude détaillée d'un projet de loi, présenter des amendements et échanger avec les autres membres (le cas échéant).
- mener un mandat d'initiative, présenter des recommandations et échanger avec les autres membres (le cas échéant).
- participer, la dernière journée, à l'interpellation se tenant dans la commission dont vous êtes membre.

En caucus, vous devrez :

- voter pour le chef ou la cheffe ainsi que pour les autres postes à attribuer.
- être membre de l'une des quatre commissions parlementaires et vous préparer aux différentes séances⁵.
- contribuer aux positionnements sur les projets de loi et le mandat d'initiative.
- proposer des amendements aux projets de loi et des recommandations pour le mandat d'initiative.
- indiquer votre intérêt pour faire une intervention lors :
 - du débat sur le discours d'ouverture;
 - d'une des périodes de questions et réponses orales;
 - de l'interpellation;
 - de l'adoption finale des projets de loi.
- contribuer au bilan des travaux du Forum étudiant réalisé par la cheffe ou le chef et les autres membres désignés de votre groupe parlementaire.
- préparer, au besoin, avec les attachées et attachés de presse une mêlée ou un point de presse.

⁵ Chaque poste de député et députée correspond à une commission parlementaire, consultez l'Annexe IV pour des précisions sur la répartition prévue.

La présidence

Le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente

La personne qui occupe la présidence du Forum étudiant va principalement :

1. arbitrer les séances du Forum étudiant, et
2. représenter le Forum.

Lorsque la personne qui occupe la présidence est absente, elle est remplacée par le vice-président ou la vice-présidente.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise du Règlement du Forum étudiant
- Diplomatie, fermeté, neutralité, impartialité et crédibilité
- Esprit vif, discernement et bon jugement

Fonctions parlementaires

À titre de président ou de présidente du Forum étudiant, voici les fonctions que vous aurez à assumer :

En séance du Forum, à l'agora :

- Ouvrir et fermer les séances du Forum étudiant.
- Diriger et contrôler les cinq séances afin de maintenir l'ordre.
- Présider la séance, notamment le discours d'ouverture, la période de questions, et les débats sur les projets de loi.
- Diriger les travaux du Forum étudiant aux affaires courantes.
- Présider l'adoption des trois projets de loi.
- Faire respecter les règles de procédure, les droits et les privilèges des parlementaires. Le président ou la présidente est l'arbitre de l'interprétation de la procédure parlementaire.
- Ne voter que s'il y a égalité des voix.

En préparation aux séances ou à d'autres moments clés du Forum :

- Participer à la formation pour la présidence et les leaders.
- Convoquer les réunions des leaders des groupes parlementaires et présider ces réunions.
- Ne faire partie d'aucun groupe parlementaire et ne pas participer aux caucus.
- Participer à la rédaction des dossiers de la séance (DDLs).
- Participer à la réflexion sur la question de directive et rendre cette décision après un délibéré.
- Superviser la préparation des trois périodes de questions et réponses orales.
- Conseiller, selon les besoins, les présidences de commission sur l'application du Règlement du Forum étudiant.

Les chefs et cheffes de groupe parlementaire

Connaissances et aptitudes requises

- Dynamisme, leadership, bon jugement et flair politique
- Capacité de rédiger et d'exprimer des idées, des arguments
- Tact et fermeté dans la direction de son parti, liés à un esprit de consultation et d'échanges
- Bonne compréhension des idéologies des groupes parlementaires

Le premier ministre ou la première ministre

Fonctions parlementaires

À titre de premier ministre ou de première ministre du Forum étudiant, la personne, qui possède les mêmes devoirs et les mêmes droits que les députés et députées, devra assumer les fonctions suivantes :

En séance du Forum étudiant, à l'agora :

- Élaborer et prononcer le discours d'ouverture selon les grandes orientations préétablies.
- Élaborer et prononcer la réplique lors du débat sur le discours d'ouverture.
- Assumer le rôle de première ou premier responsable du gouvernement devant la Chambre, en répondant des actes de son gouvernement, en répondant aux questions de l'opposition et en soutenant ses ministres.
- Participer aux périodes de questions et réponses orales.
- Participer aux débats, selon le programme du Forum et la planification déterminée en caucus. Comme tout parlementaire, la première ministre ou le premier ministre peut intervenir lors des séances.

En commission parlementaire :

- S'abstenir de siéger à une commission parlementaire.
- Superviser activement le travail des quatre commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi et le mandat d'initiative pour arrimer le travail au sein de son groupe afin de tirer un bilan des travaux parlementaires.

En caucus:

- Coordonner l'action des différents ministres et faire les arbitrages nécessaires.
- Collaborer avec la ou le whip, durant les caucus pour y diriger les débats, évaluer si un consensus s'en dégage et déterminer si une décision doit être reportée à une séance ultérieure.

- Collaborer étroitement avec les quatre attachées et attachés de presse et le leader de son groupe pour élaborer le positionnement stratégique en matière de communication.
- Être la principale ou le principal porte-parole du gouvernement devant les médias et le public en participant à des points de presse (à la sortie de la Chambre, de commissions parlementaires ou de la salle de caucus) et à des conférences de presse.
- Préparer le bilan des travaux du Forum étudiant pour le point de presse de la dernière journée.

Le chef ou la cheffe de l'opposition officielle et le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition

Fonctions parlementaires

À titre de chef ou cheffe d'un groupe d'opposition du Forum étudiant, la personne en poste, qui possède les mêmes devoirs et les mêmes droits que les députés et députées, devra assumer les fonctions suivantes :

En séance du Forum, à l'agora :

- Élaborer et prononcer un discours d'ouverture selon les grandes orientations préétablies.
- Élaborer une intervention, en collaboration avec leurs porte-parole, et prononcer celle-ci lors du débat sur le discours d'ouverture.
- Jouer un rôle important en Chambre : surveiller le groupe ministériel.
- Participer aux périodes de questions et réponses orales.
- Interroger l'Exécutif et exercer un contrôle sur l'action du gouvernement.

En commission parlementaire :

- S'abstenir de siéger à une commission parlementaire.
- Superviser activement le travail des quatre commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi et le mandat d'initiative pour arrimer le travail au sein de son groupe afin de tirer un bilan des travaux parlementaires.

En caucus :

- Coordonner l'action des différents porte-parole.
- Collaborer avec la ou le whip pour convoquer le caucus et y diriger les débats. Au besoin, évaluer si un consensus a été obtenu et décider si la question doit être reportée à une séance ultérieure.
- Collaborer étroitement avec les quatre attachées ou attachés de presse et la ou le leader de son groupe pour élaborer le positionnement stratégique de son groupe en matière de communication.
- Être la principale ou le principal porte-parole de son groupe devant les médias et le public en participant à des points de presse (à la sortie de la Chambre, de commissions parlementaires ou de la salle de caucus) et à des conférences de presse.
- Préparer le bilan des travaux du Forum étudiant pour le point de presse de la dernière journée.

Tâches parlementaires des trois chefs ou cheffes

Voici la description des interventions spécifiques du premier ministre ou de la première ministre au Forum étudiant ainsi que des cheffes ou chefs des deux groupes d'opposition.

1. Le premier jour (1^{er} caucus) :

Être élu(e), par son groupe parlementaire, à la majorité absolue des votes (plus de 50 % des votes), selon les procédures en vigueur au Forum étudiant. Toute personne posant sa candidature pour ce poste doit, notamment, faire un bref discours exposant les raisons pour lesquelles le caucus devait la choisir. Cette personne devra aussi se soumettre à une courte période de questions ou à toute autre exigence des responsables de l'organisation du Forum.

2. Le premier jour (1^{re} séance – Discours d'ouverture) :

Prononcer devant la Chambre un discours d'ouverture (5 minutes). Ce discours donne le ton au premier grand débat parlementaire. Il doit exposer les grandes orientations de chaque groupe parlementaire : idéologie, enjeux et grands dossiers (identification, position, solutions), c'est-à-dire les PRIORITÉS de votre groupe parlementaire. Ces projets d'intervention indiquent une direction, des intentions.

Les grandes orientations développées dans cette première prise de parole seront tirées des résultats du sondage d'orientation mené auprès de l'ensemble des membres du caucus pendant l'automne. Les résultats de ce sondage auront été transmis au préalable à tous les aspirants chefs et cheffes.

3. Le deuxième jour (après le 3^e caucus – Conférence de presse) :

Faire une conférence de presse, à la suite du discours d'ouverture. Dans la salle de presse de l'Assemblée nationale, faire ressortir les points saillants du discours d'ouverture et répondre aux questions des journalistes de la presse parlementaire.

4. Le deuxième jour (Débat sur le discours d'ouverture) :

Lors du débat sur le discours d'ouverture, chaque personne cheffe ou chef accompagnée d'un certain nombre de députés et députées, dispose d'un temps d'intervention :

- Cheffe ou chef de l'opposition officielle (3 minutes)
- Cheffe ou chef du deuxième groupe d'opposition (3 minutes)

Des députés et députées des trois groupes parlementaires interviennent pour une minute chacun et parlent de ce qui leur tient le plus à cœur parmi les enjeux et grands dossiers déjà énumérés.

- Une réplique de la première ministre ou du premier ministre (5 minutes)

Ces interventions sont suivies par la mise aux voix des motions formulant un grief ou de censure⁶ s'il y a lieu, présentées par l'opposition. Finalement a lieu l'adoption de la politique générale du gouvernement, ce qui met fin au débat d'ouverture.

5. Le troisième jour (3^e séance), le quatrième jour (4^e séance) et le cinquième jour (5^e séance) - Période de questions et réponses orales :

Répondre aux questions des partis d'opposition; au moins deux questions sont soumises au premier ministre ou à la première ministre à chacune des périodes de questions. Habituellement, la première question de chacune des périodes de questions est posée au premier ministre ou à la première ministre par le chef ou la cheffe de l'opposition officielle. Le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition pose la deuxième question. Il va sans dire qu'une bonne performance du premier ministre ou de la première ministre requiert une connaissance approfondie de l'actualité ainsi que des diverses fonctions et structures gouvernementales.

6. Le cinquième jour (Point de presse – Bilan des travaux du Forum étudiant) :

Lors de la dernière journée des travaux du Forum étudiant, en compagnie de membres désignés de son caucus, dresser le bilan des accomplissements réalisés ainsi que des défis relevés par son groupe parlementaire, avec un discours de 5 minutes, suivi d'une période de 10 minutes pendant laquelle les journalistes poseront leurs questions.

Les leaders parlementaires

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance approfondie du Règlement du Forum étudiant
- Capacité d'observation intense du déroulement des débats

Fonctions parlementaires

- Être les spécialistes de la procédure parlementaire.
- Planifier, avec la présidente ou le président, les travaux de la Chambre et demander au besoin une réunion avec la présidente ou le président pour discuter d'une règle de procédure ou pour élaborer une stratégie commune à l'occasion d'un débat.
- Assumer le rôle de stratèges de leur groupe parlementaire en Chambre.

⁶ La motion de grief permet à l'opposition de manifester son mécontentement à l'égard du gouvernement et de ses politiques sans toutefois retirer la confiance que l'Assemblée lui porte. Voir la section *Motion de grief ou de censure* pour plus de détails.

Tâches parlementaires

À titre de leader de votre groupe parlementaire, la personne en poste, qui possède les mêmes devoirs et les mêmes droits que les députés et députées, devra assumer les fonctions suivantes :

En séance du Forum, à l'agora :

- Faire connaître, utiliser et interpréter le Règlement du Forum étudiant.
- Appeler les projets de loi pour les débattre.
- Veiller à ce que les groupes parlementaires adverses respectent le Règlement et le droit de parole des parlementaires de leur groupe. Faire des appels au président ou à la présidente pour l'application ou le respect des règles.
- Répliquer aux appels au président ou présidente des leaders adverses tout en justifiant les comportements des députés et députées de leur groupe.
- Voter au nom de leur groupe parlementaire lorsque le vote par appel nominal n'est pas demandé.
- Préparer des arguments sur la question de directive et en faire une plaidoirie devant le Forum.

En commission parlementaire :

- Être membre potentiel d'une commission parlementaire.
- Suivre (si la ou le leader ne siège pas à une commission) le travail des quatre commissions parlementaires étudiant les trois projets de loi et le mandat d'initiative pour arrimer le travail au sein de son groupe.

En caucus, en préparation aux séances ou à d'autres moments clés du Forum :

- Établir la stratégie parlementaire de leur groupe en relation avec la cheffe ou le chef de parti et les whips.
- Négocier avec les leaders des autres groupes parlementaires sur tout sujet concernant le déroulement des travaux parlementaires, tels les échéanciers, la durée des débats, l'ordre et le temps de parole, le nombre d'interventions, etc.
- Discuter avec la présidence de tout sujet pouvant affecter les travaux parlementaires.
- Collaborer étroitement avec les quatre attachées et attachés de presse de son groupe pour élaborer le positionnement stratégique de son groupe en matière de communication.

Les ministres

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance approfondie de leur secteur d'intervention (les structures du ministère, ses programmes, son budget, les organismes administratifs, les groupes d'intérêt, etc.)
- Connaissance particulière de leurs dossiers et de l'actualité correspondante
- Esprit de collaboration, particulièrement avec le premier ministre ou la première ministre

Fonctions parlementaires

- Possèdent les mêmes devoirs et les mêmes droits que les autres députés et députées.
- Élaborer les projets de loi publics.
- Participer aux réunions du caucus.
- Exercer en Chambre une présence et un rôle prédominant. Présenter, au nom du gouvernement, les projets de loi publics, notamment ceux ayant une incidence financière. Répondre aux nombreuses questions et critiques des députés et députées de l'opposition; expliquer et défendre ses projets de loi. Être présent aux séances de vote.
- Être potentiellement appelé(e)s à participer aux commissions parlementaires, soit à titre de ministres (s'ils ou elles parrainent un projet de loi) ou à titre de parlementaires, selon les indications au programme du Forum étudiant 2026.
- Être potentiellement appelé(e)s à participer à une interpellation.

Tâches parlementaires

- Parrainer, le cas échéant, un projet de loi aux diverses étapes du processus législatif :
 - diriger le travail d'élaboration du projet de loi;
 - consulter le caucus sur le contenu;
 - consulter les partis d'opposition, s'il y a lieu;
 - participer aux séances de travail avec les légistes et les secrétaires de commission parlementaire;
 - apporter des amendements au projet de loi, le cas échéant;
 - présenter le projet de loi en Chambre : lecture des notes explicatives;
 - participer (en commission parlementaire) aux consultations qui se tiendront sur le projet de loi;
 - prononcer un discours sur le principe du projet de loi (2 minutes) et une réplique à la fin de ce débat (1 minute);

- prononcer un discours en remarques préliminaires (5 minutes) en commission parlementaire, à titre de parrain ou de marraine du projet de loi;
- étudier article par article le projet de loi en commission parlementaire;
- prononcer un discours, à titre de parrain ou de marraine du projet de loi, pour l'adoption finale du projet de loi (3 minutes) et une réplique à la fin de ce débat (3 minutes).
- Répondre aux questions de l'opposition au cours des trois périodes de questions :
Les questions peuvent porter sur les problèmes existant dans le secteur d'intervention du ministère, sur les structures administratives, sur les programmes, sur les actions, sur les intentions, sur les prises de position, sur les discours de la ou du ministre, de la première ministre ou du premier ministre et surtout sur l'actualité politique rapportée par les médias, en particulier les articles des journaux nationaux et le journal du Forum étudiant.
- Participer aux divers débats tout en défendant la position du gouvernement.

Titres ministériels⁷

1. Vice-premier ministre ou vice-première ministre et ministre de la Justice
2. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (parrain/marraine du projet de loi 1)
3. Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (agira comme porte-parole sur le projet de loi 2 présenté par l'opposition officielle)
4. Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (agira comme porte-parole sur le projet de loi 3 présenté par le deuxième groupe d'opposition)
5. Ministre des Transports et de la Mobilité durable (agira comme porte-parole pour le mandat d'initiative)
6. Ministre de la Santé et des Services sociaux (interpellation 1)
7. Ministre des Finances (interpellation 2)
8. Ministre de la Sécurité publique (interpellation 3)
9. Ministre de la Culture, des Communications et de la Langue française (interpellation 4)
10. Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor

⁷ Cette liste peut être modifiée et l'ordre des élections sera établi en fonction des projets de loi choisis. La liste officielle vous sera remise le jour même de l'élection.

Les participants et participantes ayant un titre ministériel assumeront cette fonction lors des séances à l'agora, durant les caucus ainsi que lors des interactions avec les journalistes de la simulation.

Le parrain ou la marraine du projet de loi 1 siégera à titre de ministre à la commission 1. Lorsque le projet de loi est présenté par un député ou une députée, la ou le ministre concerné est également membre de plein droit de la commission qui l'étudie. Tous les autres ministres siègent en commission, mais le font à titre de parlementaires du gouvernement. Normalement, les ministres ne sont pas membres de commissions. À des fins pratiques, cette façon de faire permettra à un plus grand nombre de participants et participantes d'être membres de commission.

Les quatre ministres visé(e)s par une interpellation se présenteront à titre de ministres à la commission désignée, seulement le dernier jour du Forum.

11. Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
12. Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
13. Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
14. Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
15. Ministre du Tourisme
16. Ministre de la Famille
17. Ministre du Travail
18. Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
19. Ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Les adjoints et adjointes parlementaires

Fonctions parlementaires

- Assister officiellement une ministre ou un ministre dans son travail parlementaire et le ou la remplacer au besoin. Au Forum étudiant, certains ministres ont leur adjoint ou adjointe parlementaire.
- Possibilité de suivre un dossier précis qui concerne leur ministre.
- Remplacer occasionnellement la ou le ministre dans ses fonctions officielles.

Les porte-parole de l'opposition

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance des différents dossiers qui font l'enjeu des débats, des discussions et, de façon toute spéciale, des dossiers des ministres qu'ils et elles ont le mandat de surveiller. Ils et elles doivent également être au courant de l'actualité pertinente à ces différents dossiers.
- Esprit de collaboration, particulièrement avec le chef ou la cheffe de leur groupe parlementaire.

Fonctions parlementaires

- Parrainer, le cas échéant, un projet de loi public sans incidence financière aux diverses étapes du processus législatif :
 - diriger le travail d'élaboration du projet de loi;
 - consulter le caucus sur le contenu;

- consulter l'autre parti d'opposition, s'il y a lieu;
- participer aux séances de travail avec les légistes et les secrétaires de commission parlementaire;
- apporter des amendements au projet de loi, le cas échéant;
- présenter le projet de loi en Chambre : lecture des notes explicatives;
- participer, en commission parlementaire, aux consultations qui se tiendront sur le projet de loi;
- prononcer un discours sur le principe du projet de loi (2 minutes) et une réplique à la fin de ce débat (1 minute);
- prononcer, en commission parlementaire, un discours en remarques préliminaires (5 minutes)
- étudier article par article le projet de loi en commission parlementaire;
- prononcer un discours pour l'adoption finale du projet de loi (3 minutes) et une réplique à la fin de ce débat (3 minutes).
- Poser des questions, critiquer les faits et gestes du gouvernement.
- Participer aux réunions du caucus.
- Participer aux divers débats tout en défendant la position du caucus.
- Être membres de commissions parlementaires.

Titres des porte-parole de l'opposition officielle⁸

1. Chef adjoint ou cheffe adjointe de l'opposition officielle et porte-parole en matière de Justice
2. Porte-parole en matière de Ressources naturelles et des Forêts, d'Environnement, de Lutte contre les changements climatiques, de Faune et de Parcs (parrain/marraine du projet de loi 2)
3. Porte-parole en matière d'Affaires municipales et de l'Habitation (porte-parole du projet de loi 1)
4. Porte-parole en matière d'Éducation et d'Enseignement supérieur (porte-parole du projet de loi 3)
5. Porte-parole en matière de Transports et de Mobilité durable (agira comme porte-parole pour le mandat d'initiative)
6. Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux (interpellateur ou interpellatrice 1)
7. Porte-parole en matière de Finances (interpellateur ou interpellatrice 2)
8. Porte-parole en matière de Sécurité publique (interpellateur ou interpellatrice 3)
9. Porte-parole en matière de Culture, des Communications et de Langue française (participe à l'interpellation 4)
10. Porte-parole en matière d'Administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor
11. Porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie
12. Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration
13. Porte-parole en matière d'Emploi et de Solidarité sociale
14. Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation
15. Porte-parole en matière de Tourisme

⁸ Cette liste peut être modifiée et l'ordre des élections sera établi en fonction des projets de loi choisis. La liste officielle vous sera remise le jour même de l'élection.

16. Porte-parole en matière de Famille
17. Porte-parole en matière de Travail
18. Porte-parole en matière de Relations internationales et de Francophonie
19. Porte-parole en matière de Cybersécurité et du Numérique

Titres des porte-parole du deuxième groupe d'opposition⁹

1. Chef adjoint ou cheffe adjointe et porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie
2. Porte-parole en matière d'Éducation et d'Enseignement supérieur (parrain/marraine du projet de loi 3)
3. Porte-parole en matière de Travail, d'Emploi et de Solidarité sociale et en matière d'Affaires municipales et d'Habitation (porte-parole du projet de loi 1)
4. Porte-parole en matière de Ressources naturelles et des Forêts, d'Environnement, de Lutte contre les changements climatiques, de Faune et de Parcs (porte-parole du projet de loi 2)
5. Porte-parole en matière de Transports et de Mobilité durable (agira comme porte-parole pour le mandat d'initiative)
6. Porte-parole en matière de Culture, des Communications et de Langue française (interpellateur ou interpellatrice 4)
7. Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux et de Famille (participe à l'interpellation 1)
8. Porte-parole en matière de Finances (participe à l'interpellation 2)
9. Porte-parole en matière de Sécurité publique (participe à l'interpellation 3)
10. Porte-parole en matière d'administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor
11. Porte-parole en matière de Justice
12. Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration, et de Relations internationales et de Francophonie
13. Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation

⁹ Cette liste peut être modifiée et l'ordre des élections sera établi en fonction des projets de loi choisis. La liste officielle vous sera remise le jour même de l'élection.

La présidence de commission parlementaire

La présidente ou le président est une ou un parlementaire membre d'une commission parlementaire, qui est choisi par les membres de son caucus pour planifier, organiser et présider les travaux de cette commission parlementaire.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise du Règlement du Forum étudiant
- Connaissance du contenu des dossiers abordés à la commission parlementaire

Fonctions parlementaires

- Diriger et contrôler les débats de la commission parlementaire; voir au maintien de l'ordre.
- Ouvrir et fermer les séances de la commission parlementaire qu'ils ou elles président.
- Ouvrir et fermer la séance d'interpellation de la commission parlementaire qu'ils ou elles président.
- Faire respecter le Règlement, les droits et les privilèges des députés et députées.
- Assumer le rôle d'arbitre de l'interprétation de la procédure parlementaire.
- Possibilité de voter.

Les whips

Connaissances et aptitudes requises

- Connaissance des échéances pour la remise des documents
- Diplomatie, fermeté, assiduité, patience et ténacité
- Dynamisme, leadership
- Esprit de collaboration avec les chefs et cheffes des groupes parlementaires et avec les leaders

Fonctions parlementaires

- Présider les élections de son caucus, lors de la première journée.
- Convoquer et présider les réunions du caucus.
- Dresser la liste des députés et députées de son parti qui désirent intervenir en Chambre (interventions, questions, débats, etc.).
- Contrôler les présences et autoriser les absences de ses collègues, surtout à l'occasion des votes en Chambre et en commission.
- Maintenir la cohésion et la discipline de son parti parmi ses pairs.

Tâches parlementaires

- Établir des horaires et des listes d'intervenants et intervenantes, répartir les sujets et les transmettre aux leaders parlementaires, à la présidence et au secrétariat du Forum étudiant dans les délais prescrits.
- Assurer la discipline de parti en caucus et en Chambre, en particulier lors des votes.
- Recevoir les plaintes et résoudre les conflits.
- Voir à ce que tous les députés et députées puissent intervenir au moins une fois en Chambre ou en commission parlementaire.
- Participer à l'établissement de la stratégie du groupe parlementaire, en collaboration avec le chef ou la cheffe du parti et la ou le leader parlementaire.
- S'assurer de la présence et de la ponctualité de tous les membres du groupe parlementaire, et ce, à toutes les activités.
- Voir au respect des décisions de la présidence et de l'organisation du Forum étudiant et des règlements généraux du Forum en tout lieu et en tout temps.
- Être membres de commissions parlementaires.

Les attachées et attachés de presse

Les attachées et attachés de presse sont des professionnels qui agissent à titre de conseillers en communication auprès d'une femme ou d'un homme politique et de son groupe parlementaire. Elles et ils doivent développer une relation de complicité avec leur patron et une relation de confiance avec les journalistes. Dans le cadre du Forum étudiant, il y a au total quatre attachées ou attachés de presse au sein de chaque groupe parlementaire qui conviendront de la manière de se répartir les différentes tâches à réaliser.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise de l'art de l'écriture
- Entregent, imagination, débrouillardise et perspicacité
- Capacité de bien faire connaître leur groupe parlementaire, son idéologie et les idées qui en émanent
- Capacité de travailler en étroite collaboration avec le chef ou la cheffe, les ministres et/ou les porte-parole et la ou le leader de leur groupe parlementaire.

Tâches

- Faire connaître auprès des médias du Forum, le chef ou la cheffe, les attributions des fonctions parlementaires et le groupe parlementaire auquel elle ou il est rattaché(e).
- Établir les grandes lignes de communication et les lignes de presse du groupe parlementaire, en étroite collaboration avec le chef ou la cheffe, les ministres et/ou les porte-parole et la ou le leader de leur groupe, pour faire valoir leurs perspectives dans les médias.
- Rédiger des communiqués de presse sur les grands dossiers abordés par son groupe parlementaire.
- Voir à l'organisation de conférences de presse ou d'entrevues pour les médias, en particulier pour les journalistes du journal du Forum étudiant.
- Suivre activement le travail parlementaire pour préparer les réactions potentielles, notamment en lien avec :
 - le discours d'ouverture et le débat sur le discours;
 - les thèmes des projets de loi et du mandat d'initiative;
 - le déroulement des travaux en commission parlementaire;
 - les interpellations, etc.
- Préparer la cheffe ou le chef et les ministres ou porte-parole de son groupe parlementaire aux mêlées de presse ou point de presse à la suite de chaque séance de commissions parlementaires ou à d'autres moments clés.
- Préparer sa cheffe ou son chef et les autres intervenantes et intervenants requis pour le bilan des travaux du Forum étudiant qui se tiendra la dernière journée.

Les journalistes

L'équipe du journal devrait être composée d'au plus 12 journalistes. Ce groupe aura la charge de publier en continu des publications de type articles, balados et vidéo sur la page Web du journal *L'Écho de la colline* au cours du Forum étudiant. Les journalistes rapporteront fidèlement le déroulement des travaux, présenteront une analyse des événements et feront connaître et comprendre les débats qui se déroulent en Chambre et en commissions parlementaires.

Connaissances et aptitudes requises

- Maîtrise de l'art de l'écriture et du style journalistique
- Entregent, imagination, débrouillardise et perspicacité
- Esprit de synthèse et capacité de travailler en équipe

Tâches

- Rédiger des articles pour le journal du Forum étudiant.
- Développer du matériel multimédia (balado et vidéos) pour alimenter la page Web du journal.
- Suivre les débats du Forum.
- Assister aux travaux des commissions parlementaires.
- Couvrir les conférences de presse et poser les questions.
- Réaliser des entrevues avec les députés et députées.
- Participer aux mêlées de presse à la sortie des commissions ou des séances.
- Questionner les chefs et cheffes des groupes parlementaires sur diverses questions d'actualité.
- Couvrir les événements de presse convoqués par les attachés et attachées de presse.
- Se préparer pour questionner les groupes parlementaires lors du bilan des travaux du Forum étudiant qui se tiendra la dernière journée.

SECTION V – LES MOTIONS

Voici quelques indications sur le contenu des motions, sur leur forme, sur leur but et sur leur portée, ainsi que sur la façon adéquate dont il est possible de les utiliser et de les présenter à la Chambre. Ce rapport n'est en aucun cas exhaustif, mais suffira à la préparation des motions sur lesquelles le Forum étudiant aura à se prononcer.

Définitions, explications et commentaires

Une motion est un texte qui invite une assemblée à se prononcer sur une question précise. Correctement rédigée, une motion remplit deux fonctions : premièrement, elle énonce un thème que les membres de l'assemblée délibérante seront appelés à discuter; deuxièmement, elle formule ce thème de façon à permettre à cette collectivité de prendre une décision formelle à son sujet. Par analogie avec l'expression « projet de loi », qui désigne un texte de loi proposé qu'il reste à adopter, on pourrait qualifier une motion de « projet de décision ».

Par ailleurs, les règles de procédure traditionnelles disposent que, sauf exception, un préavis doit être donné de toute motion. Le préavis, qui est constitué du texte complet de la motion, doit être rendu public avant le débat. Il a pour but d'en informer les participants et participantes et de leur permettre de se préparer en conséquence, afin de rendre possible la tenue d'un débat sensé et bien organisé sur la question ainsi soulevée.

Au moment approprié, le texte publié en préavis sera lu et proposé formellement devant l'assemblée; ce n'est qu'à cet instant précis qu'il deviendra, techniquement, une motion. La motion ainsi proposée constituera d'ores et déjà l'objet d'un débat destiné à permettre aux membres de l'assemblée d'exposer leur point de vue respectif sur la motion et de décider s'ils et elles voteront pour ou contre. Qui plus est, tant et aussi longtemps que cette motion sera en discussion, il sera interdit aux membres de l'assemblée de faire une quelconque digression : cette question devra être vidée, d'une manière ou d'une autre, avant de passer à autre chose.

Enfin, si la motion est adoptée — décision qui sera exprimée par un vote qui dégagera une majorité en sa faveur —, elle constituera désormais l'expression officielle de la volonté collective des membres de l'assemblée par rapport au thème en question.

Quant aux conséquences d'une telle décision, elles peuvent être de deux ordres :

- a) si la motion exprime une opinion ou une intention, ou affirme un fait ou un principe, son adoption en fera une résolution de l'assemblée. Une résolution énonce le point de vue collectif et officiel de l'assemblée qui l'a adoptée, mais elle n'est pas exécutoire et ses termes ne lient personne; ou

- b) si la motion autorise ou oblige quelque personne ou organisme, sur lequel l'assemblée exerce une autorité légitime, à faire ou à ne pas faire quelque chose, de son adoption découlera un ordre de l'assemblée et le ou les intéressés devront alors obtempérer.

Ainsi, comme le dit le Règlement : « Toute motion adoptée devient soit un ordre, soit une résolution du Forum : un ordre quand le Forum enjoint à une commission, à un député ou à une députée ou à toute autre personne de faire quelque chose; une résolution quand elle exprime une opinion ou une intention, affirme un fait ou un principe. »

Cheminement d'une motion

Étape	Description
1. Préavis	Publié avant la tenue du débat, le préavis est constitué du texte intégral de la motion et informe les participants et participantes au débat : a) du sujet du débat; et b) de la décision que l'assemblée sera invitée à prendre par rapport à ce sujet.
2. Motion	Lue au moment d'entamer le débat, elle est l'objet de ce dernier : les membres de l'assemblée la discuteront et achèveront le débat en votant pour ou contre.
3. Résolution ou ordre	Si la motion est adoptée, elle devient soit une résolution (opinion, expression de principe), soit un ordre (instruction ou prescription).

La motion sans préavis

Par ailleurs, le Forum étudiant prévoit aussi la possibilité de présenter une motion sans préavis. Le Règlement précise le déroulement de la présentation et du débat.

Il est à noter que la motion sans préavis ne peut faire l'objet d'une motion d'amendement. De plus, aucun droit de réplique n'est prévu pour l'auteur ou l'autrice.

Enfin, un vote est prévu à la fin du débat, comme pour toutes les motions présentées. Néanmoins, dans le cadre de la simulation, les motions sans préavis sont mises aux voix à main levée. De plus, puisque le consentement unanime est requis pour la présentation d'une motion sans préavis, les groupes parlementaires doivent travailler pour s'entendre sur un libellé qui fera consensus s'ils veulent en débattre.

Il est intéressant de noter que lorsqu'une motion sans préavis vise à souligner le décès d'une personnalité ou autre, il est coutume d'observer une minute de silence à la suite de l'adoption de la motion.

La forme d'une motion

Rédiger une motion pour présentation au sein d'une assemblée parlementaire n'est pas un exercice de pure création littéraire. Pour être jugée recevable, une motion doit répondre à certains critères bien établis.

Une motion commence toujours par le mot « que ». Ce qui suit « que » est constitué normalement d'une seule phrase, qui doit par ailleurs être grammaticalement complète, avec sujet et verbe.

Une motion est formulée, le plus souvent, dans la forme affirmative et ne peut en aucun cas — même dans une motion proposant de censurer sévèrement le gouvernement — contenir des propos non parlementaires. Bien qu'une motion puisse être rédigée en termes vagues, le président ou la présidente sera obligé de rejeter toute motion qui s'avérerait incomplète, incohérente ou autrement inapte à permettre à l'Assemblée de se prononcer sur la question. Enfin, les motions doivent être brèves et ne peuvent contenir de préambule.

Une motion bien rédigée ne contient pas de mots inutiles. Si une motion peut, à l'occasion, être longue, la brièveté n'en demeure pas moins un atout indéniable : plus elle est brève et concise, plus elle est susceptible de canaliser la discussion et de faciliter la prise d'une décision.

Par ailleurs, il est à la fois usuel et fort recommandable que chaque motion porte sur un seul thème et invite l'Assemblée à prendre une seule décision par rapport à ce thème. Or, il arrive parfois qu'une motion portant sur un thème d'ordre général vise simultanément plus d'un objet, but ou finalité — concepts que la terminologie parlementaire regroupe sous le terme « principe » — par rapport à ce thème. Il est alors théoriquement possible de scinder la motion en deux ou en plusieurs motions distinctes, sur chacune desquelles l'Assemblée sera appelée à se prononcer séparément. Soulignons cependant que des motions complexes constituent l'exception.

En terminant, rappelons que toute affaire dont il est proposé de saisir le Forum étudiant doit être de la compétence de celui-ci.

Exemples

QUE le Forum étudiant déclare son insatisfaction quant aux politiques du gouvernement en matière de financement des simulations parlementaires.

Commentaire : Une fois adoptée, cette motion deviendrait une résolution du Forum étudiant, car elle exprime son point de vue sur le thème en question, mais n'impose aucune obligation de donner suite à ce point de vue.

QUE la Commission de l'éducation tienne une consultation et des auditions publiques sur le financement des simulations.

Commentaire : Le thème est, de nouveau, les politiques du gouvernement en matière de financement des simulations, mais cette fois-ci il est proposé que le Forum étudiant confie à sa Commission de l'éducation la tâche de tenir une consultation et des auditions publiques sur cette question. Une fois adoptée, cette motion deviendrait donc un ordre du Forum étudiant, car la Commission serait tenue de s'exécuter.

Motion de censure ou de grief

Motion de censure¹⁰

Une motion de censure est une motion mettant en cause la responsabilité du gouvernement et pouvant entraîner sa démission.

Au Forum, le Règlement prévoit que, lorsque le gouvernement perd la confiance du Forum, le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure décide s'il ou elle doit former un nouveau gouvernement. Il ou elle consulte à cette fin le premier ministre ou la première ministre et les chefs et cheffes des groupes d'opposition.

Une seule motion de censure peut être présentée par groupe parlementaire au cours d'une même session du Forum étudiant. Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture.

Une motion de censure peut énoncer ou non brièvement les raisons pour lesquelles le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement. Dans tous les cas, la motion de censure doit être brève et ne peut contenir de préambule.

Ainsi, elle peut simplement prévoir :

Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement.

Ou bien, elle peut énoncer un bref motif :

Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

Le choix revient à l'auteur ou l'autrice; ce choix est souvent stratégique, au regard de l'accord ou du désaccord des membres du Forum quant à la raison pour laquelle la confiance serait retirée. La motion de censure sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée.

¹⁰ Voir : *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Motion de censure, <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/motion-de-censure.html>.

Motion visant à formuler un grief

Un député ou une députée peut désirer blâmer le gouvernement sans nécessairement vouloir mettre en cause la confiance de l'Assemblée et toutes les conséquences que cela entraîne. Il peut alors présenter une motion visant à formuler un grief.

Ce type de motion n'engage pas la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement, mais permet de le critiquer. Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session.

Au cours d'un même débat, les députés et députées d'un même groupe parlementaire ne peuvent présenter qu'un maximum de cinq motions visant à formuler un grief.

Une motion de grief énonce la raison pour laquelle elle blâme sévèrement le gouvernement. Dans tous les cas, la motion de grief doit être brève et ne peut contenir de préambule.

Ainsi, elle peut prévoir :

Que le Forum blâme sévèrement le gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

La motion de grief sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée.

Distinguer la motion de censure et la motion de grief

Le libellé d'une motion de censure et d'une motion de grief est ce qui permet de les distinguer. La motion de censure prévoit que « le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement »; la motion de grief prévoit que « le Forum blâme sévèrement le gouvernement ».

Ainsi, lorsque de telles motions contiennent un motif, ce n'est pas la gravité objective du motif qui distingue la motion de censure de la motion de grief : c'est plutôt le choix politique de l'auteur ou de l'autrice quant à sa volonté d'engager la confiance du Forum à l'endroit du gouvernement.

SECTION VI – LES AFFAIRES COURANTES

Les séances de l'Assemblée nationale sont traditionnellement divisées en deux parties, soit les affaires courantes et les affaires du jour. Il en va de même pour les séances prévues au programme du Forum étudiant. Au Forum, les affaires courantes sont abordées dans l'ordre suivant :

- présentation de projets de loi;
- dépôts :
 - de documents;
 - de rapports de commissions;
 - de pétitions;
- interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel;
- questions et réponses orales;
- avis touchant les travaux des commissions;
- renseignements sur les travaux du Forum.

Voyons de plus près certains de ces éléments.

Dépôt de pétitions

Une pétition¹¹ est un document par lequel une ou plusieurs personnes s'adressent au Forum étudiant dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elles considèrent comme injuste et dans laquelle le Forum étudiant a le pouvoir d'intervenir.

Pétitionnaire

Toute personne ou association de personnes peut adresser une pétition au Forum étudiant.

Objet d'une pétition

Tous les faits sur lesquels l'Assemblée nationale a le pouvoir d'intervenir peuvent faire l'objet d'une pétition.

¹¹ Un modèle de pétition se trouve à l'Annexe II.

Forme et contenu d'une pétition

Une pétition adressée au Forum étudiant doit respecter les règles de base qui suivent :

- la pétition doit être un original manuscrit, dactylographié ou imprimé sur des feuilles de papier de format habituel (lettre (8,5 x 11) ou grand format (8,5 x 14));
- la pétition doit contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires et, s'il y a lieu, leur désignation en tant que groupe;
- la demande d'intervention doit apparaître sur toutes les feuilles de signature;
- la pétition doit être rédigée en des termes modérés, mesurés et respectueux;
- la pétition doit explicitement s'adresser au Forum étudiant et demander son intervention;
- la pétition doit demander le redressement d'un grief qui relève de la compétence du Forum;
- la pétition doit contenir un exposé des faits et une requête (en termes clairs et précis);
- la pétition ne doit pas traiter d'une affaire qui est devant les tribunaux, ou qui fait l'objet d'une enquête, si sa présentation peut porter préjudice à qui que ce soit.

Présentation d'une pétition au Forum étudiant

Toute pétition est communiquée au Forum étudiant par l'intermédiaire d'un député ou d'une députée. À l'exception du président ou de la présidente, tout parlementaire peut déposer une pétition. Toutefois, les membres du Conseil des ministres s'abstiennent généralement de présenter des pétitions.

Les pétitions sont communiquées au Forum étudiant à la période des affaires courantes d'une séance par la lecture et le dépôt d'un extrait préparé par le député ou la députée. Pour ce faire, il faut utiliser le document intitulé « Extrait de pétition »¹².

Période de questions et de réponses orales

Au cours des affaires courantes de la Chambre, la période de questions donne l'occasion aux députés et députées d'interroger les ministres sur des sujets d'actualité d'intérêt public qui relèvent du gouvernement. Les représentants et représentantes de l'opposition accordent beaucoup d'importance à cette période quotidienne qui leur permet d'attirer l'attention du public sur divers problèmes, de même que sur certaines actions et décisions contestées du gouvernement. Dans le cadre du Forum étudiant, la durée de la période de questions et réponses orales est de 30 minutes.

¹² Un extrait de pétition se trouve à l'Annexe III.

La durée d'une question, y compris son préambule, est d'une minute.

Les questions ne peuvent :

- a) être fondées sur des suppositions;
- b) viser à obtenir un avis professionnel ou personnel.

La réponse à une question orale doit se limiter au point qu'elle soulève.

La durée de la réponse à une question est d'une minute.

Aucun rappel au règlement ne peut être fondé sur l'opinion que la réponse à une question posée à une ou un ministre est insatisfaisante.

Ordre des interventions

La période de questions est un outil de contrôle de l'action gouvernementale utilisé principalement par l'opposition, mais il arrive également que des députées et députés du gouvernement ou des députées et députés indépendants désirent remettre en question les politiques du gouvernement ou soulever un problème pressant. Ainsi, les interventions sont partagées entre tous les groupes parlementaires et les députées et députés indépendants en donnant toutefois une prépondérance à l'opposition officielle.

Normalement, la cheffe ou le chef de l'opposition officielle pose la première question au gouvernement et demande à la première ministre ou au premier ministre de lui répondre. Lorsqu'un autre groupe de l'opposition intervient, sa cheffe ou son chef prend la parole en premier.

Toutes les questions sont adressées à la présidence. Cependant, la députée ou le député qui énonce une question stipule quel est la ou le ministre duquel il voudrait obtenir une réponse. Cette interlocutrice ou cet interlocuteur n'est pas obligé de répondre personnellement à la question et il se peut que la ou le whip du gouvernement, responsable de la stratégie lors de la période de questions, désigne une autre personne pour répondre à la question soumise.

Les whips des groupes parlementaires de l'opposition désignent l'ordre des questions posées ainsi que l'ordre des personnes qui interviendront. Quant à l'ordre établissant les droits de parole entre les groupes parlementaires, il ne peut changer.

Question de directive

La question de directive est une question qu'une ou un leader parlementaire soumet à la présidente ou au président du Forum lors d'une séance. Cette question porte sur un point de droit ou de procédure que la présidente ou le président doit clarifier ou trancher dans une décision.

Avant de rendre sa décision, la présidente ou le président entend les arguments de chaque groupe parlementaire par l'entremise des leaders, qui prononcent leur plaidoirie à tour de rôle.

Après un délibéré, la présidente ou le président rend sa décision devant le Forum. Celle-ci est par la suite consignée au Recueil des décisions de la présidence du Forum étudiant (RDPFE) pour référence future.

SECTION VII – DÉBATS DU FORUM ÉTUDIANT

Un parlement est un lieu de débat, d'élaboration de politiques et de prise de décision, où les activités sont organisées dans un ordre et un minutage précis. Peu importe la question sur laquelle le Parlement se penche, la procédure est toujours similaire : les députés et députées parlementent en prenant chacun la parole pour une durée et dans un ordre prédéfini. À la fin du débat, s'il y a lieu, un vote intervient. Ensuite, une nouvelle question ou étape peut être abordée.

La présidente ou le président assure le respect du Règlement du Forum étudiant et protège les droits et privilèges de l'Assemblée ainsi que ceux de tous les députées et députés qui la composent. Aussi, aucun parlementaire ne peut s'exprimer sans que la présidente ou le président ne lui donne la parole. Lorsque la présidente ou le président se lève, tout député et toute députée, y compris la personne à qui la présidente ou le président avait donné la parole, doit s'asseoir et demeurer en silence.

Le programme de la 32^e législature prévoit cinq séances de travaux dans l'agora. Cette section vise à expliciter la teneur des principaux débats qui s'y tiendront. Elle cherche également à vous indiquer concrètement le contenu des discours que vous aurez à prononcer en Chambre. C'est donc un outil indispensable pour la rédaction de vos discours.

De plus, il est utile de se rappeler que les thèmes suivants ne peuvent faire l'objet de discussion dans le cadre du Forum étudiant :

- **Thèmes présentement à l'étude à l'Assemblée nationale**
- **Thèmes touchant la question nationale et constitutionnelle**

Débat sur le discours d'ouverture

Cette nouvelle session débute par les discours d'ouverture des cheffes et chefs des trois groupes parlementaires représentés. Exceptionnellement, ces discours se tiendront dans l'agora où se déroulent les séances de la 32^e législature du Forum étudiant.

Le discours d'ouverture de la première ministre ou du premier ministre est, en quelque sorte, un énoncé de politique générale sur les priorités du gouvernement et les préoccupations qui l'animeront au cours de la session. Par ce discours, la première ministre ou le premier ministre dévoile ses intentions législatives et le programme qu'elle ou il entend soumettre à l'Assemblée. En écho à la première ministre ou au premier ministre, les cheffes et chefs de l'opposition officielle et du deuxième groupe d'opposition vont aussi identifier leurs priorités en tenant compte de leur idéologie et du projet de loi que leur groupe propose.

Le lendemain s'ensuit un débat avec des interventions de la cheffe ou du chef de l'opposition officielle et de la cheffe ou du chef du deuxième groupe d'opposition. Par la suite, des députées et députés prennent la parole pour commenter ce qu'elles et ils ont entendu ou pour porter à l'attention de leurs collègues une question qui leur tient à cœur. Le débat se termine par une réplique de la première ministre ou du premier ministre.

Ces interventions sont suivies par la mise aux voix des motions formulant un grief ou de censure¹³ s'il y a lieu, présentées par l'opposition. Finalement a lieu l'adoption de la politique générale du gouvernement, ce qui met fin au débat d'ouverture.

¹³ La motion de grief permet à l'opposition de manifester son mécontentement à l'égard du gouvernement et de ses politiques sans toutefois retirer la confiance que l'Assemblée lui porte. Voir la section *Motion de grief ou de censure* pour plus de détails.

Discours d'ouverture et débat sur le discours d'ouverture				
Paramètres du débat	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Buts	Quand?
Débat « libre » : les parlementaires peuvent aborder le ou les thèmes qui leur tiennent à cœur	Discours d'ouverture (5 minutes par personne)	Première ministre ou Premier ministre Cheffe ou chef de l'opposition officielle Cheffe ou chef du 2 ^e groupe d'opposition	- Proposer des changements dans certains des secteurs suivants, en tenant compte des résultats des sondages aux membres de son groupe parlementaire : éducation, solidarité sociale et inclusion sociale, développement et identité régionale, environnement, développement durable et ressources naturelles, finances publiques et économie, transparence et imputabilité, santé et services sociaux, famille et aînés, institutions démocratiques et vie politique, diversité culturelle et affaires autochtones, mobilité et transports - Présenter une vision qui tient compte de l'idéologie de son groupe parlementaire - Passer en revue le projet de loi présenté par son groupe parlementaire	1 ^{re} séance Lundi 12 janvier 17 h 30 à 18 h
	Débat sur le discours d'ouverture	Cheffe ou chef de l'opposition officielle (3 minutes)	- Proposer sa propre vision de l'avenir dans les secteurs énumérés ci-haut en réplique aux propositions du gouvernement - Présenter une vision rassembleuse selon l'orientation idéologique de son groupe	2 ^e séance Mardi 13 janvier 13 h 30 à 14 h 30
		Cheffe ou chef du 2 ^e groupe d'opposition (3 minutes)	- Agir comme « première ou premier ministre en puissance » - Motion formulant un grief - Motion de censure	
	Autres interventions de députées et députés (1 minute)	- 6 du gouvernement - 4 de l'opp. officielle - 3 du 2 ^e gr. d'opp.	- Parler de ce qui vous tient le plus à cœur dans les secteurs déjà énumérés - Formuler une vision personnelle d'un Québec meilleur	
	Réplique du gouvernement (5 minutes)	Première ministre ou Premier ministre	- Reprendre les points saillants du discours d'ouverture - Répondre aux propos tenus par les cheffes et chefs des deux partis d'opposition - Si possible, répondre aux autres parlementaires	

Projets de loi

Le Parlement ne vote jamais sur un projet de loi sans que les députées et députés n'aient eu la possibilité de l'étudier et d'y apporter des changements. C'est pourquoi l'adoption d'un projet de loi se fait en plusieurs étapes et donne lieu à plusieurs débats; l'ensemble des étapes forme ce qu'on appelle le processus législatif.

Lors de la prochaine législature du Forum étudiant, les députées et députés auront l'occasion de débattre sur trois projets de loi : un présenté par le gouvernement, un présenté par l'opposition officielle et un présenté par le deuxième groupe d'opposition.

Première étape : Présentation

Cette étape du processus législatif propose aux parlementaires de se pencher sur un nouveau projet de loi. Elle ne comporte pas de débat et l'intervention de la ou du ministre ou de la députée ou du député qui présente le projet se limite à la **lecture des notes explicatives**.

Après quoi, les leaders, au nom de leur groupe parlementaire, acceptent que la Chambre étudie les projets de loi et que les commissions tiennent des consultations.

Étape facultative : Consultation en commission

Cette étape, bien que facultative, fera partie de la 32^e législature du Forum étudiant. Elle permet aux parlementaires de connaître l'opinion et les besoins des personnes ou des organismes concernés par un projet de loi. Pour ce faire, la ou le leader parlementaire du gouvernement propose que le projet de loi soit envoyé à une commission parlementaire, laquelle procède à des consultations. Le choix de la commission est effectué selon son champ de compétence.

Dans le cadre du Forum, les commissions parlementaires étudiant des projets de loi se réuniront à trois reprises pendant la semaine. La première séance sera l'occasion de tenir une consultation particulière avec des personnes ou des organismes directement touchés par la question à l'étude ou qui ont une expérience reconnue dans un domaine particulier. Ce sera l'occasion d'exposer leurs principaux positionnements et préoccupations auprès des membres de la commission qui pourront ensuite les questionner à ce sujet ou revenir sur divers éléments soulevés dans le mémoire soumis, le cas échéant.

Projets de loi – Consultations				
Organisation des travaux	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Objectifs	Quand?
Audition des personnes ou organismes	Exposé (10 minutes)	Personne ou organisme	- Témoigner sur le projet de loi à l'étude en regard de son expertise et de son expérience dans le domaine. Proposer des pistes de solution aux enjeux liés à la problématique du mandat.	Mardi 13 janvier 15 h à 17 h 30
	Questions (50 minutes)	Tous les membres de la commission	- Poser à la personne ou à l'organisme toute question portant sur le thème du projet de loi afin de bien comprendre les enjeux et de pouvoir proposer des solutions pour guider l'action gouvernementale.	
	Exposé (10 minutes)	Personne ou organisme	- Témoigner sur le projet de loi à l'étude en regard de son expertise et de son expérience dans le domaine. Proposer des pistes de solution aux enjeux liés à la problématique du mandat.	
	Questions (50 minutes)	Tous les membres de la commission	- Poser à la personne ou à l'organisme toute question portant sur le thème du projet de loi afin de bien comprendre les enjeux et de pouvoir proposer des solutions pour guider l'action gouvernementale.	

Visionnez le déroulement de consultations qui se sont tenues à l'Assemblée nationale du Québec :

Commission de l'économie et du travail – [Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens](http://bit.ly/46E2vkv)
<http://bit.ly/46E2vkv>

Commission de la santé et des services sociaux – [Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants](http://bit.ly/3Tzx9nu)
<http://bit.ly/3Tzx9nu>

Note : pour visionner les consultations, cliquer sur « Vidéo » sous chaque séance de commission. Dans la page qui s'ouvrira, les auditions des témoins apparaîtront sous « Vidéos associées ». Voir les illustrations ci-dessous.

Illustrations :

Accueil

Députés

Travaux parlementaires

Exprimez votre opinion!

Vidéo

Calendrier

Ouvrir

L'ABC de l'Assemblée

Visiteurs

Restaurants

Actualités et salle de presse

Bibliothèque

Publications

Éducation

Diplomatie

Histoire

Accueil > Travaux parlementaires > Travaux des commissions > Santé et services sociaux > Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37

Travaux parlementaires

Journal des débats

Travaux de l'Assemblée

Travaux des commissions

Cheminement des projets de loi

Projets de loi

Documents déposés

Calendrier hebdomadaire des travaux

Recherche avancée dans la section Travaux parlementaires

Commission de la santé et des services sociaux

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants

Dates des séances

Horaires détaillés des auditions

Le jeudi 8 février 2024

Journal des débats Vol. 47 N° 67 (Version préliminaire)

Vidéo

Le mercredi 7 février 2024

Journal des débats Vol. 47 N° 66 (Version préliminaire)

Vidéo

Le mardi 6 février 2024

Journal des débats Vol. 47 N° 65 (Version préliminaire)

Vidéo

Document(s) associé(s) au mandat

Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants (PDF, 324 Ko)

Mémoires

Rapports

Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux - Consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants (PDF, 987 Ko)

Coordonnées de la commission

Accueil

Députés

Travaux parlementaires

Exprimez votre opinion!

Vidéo

Calendrier

Ouvrir

L'ABC de l'Assemblée

Visiteurs

Restaurants

Actualités et salle de presse

Bibliothèque

Publications

Éducation

Diplomatie

Histoire

Accueil > Vidéos > Archives des travaux et activités parlementaires > Travaux des commissions > Séances des commissions

SÉANCES DES COMMISSIONS

COMMISSION • Santé et services sociaux

Projet de loi n° 37 • Audition

Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants

Santé et services sociaux

Remarques préliminaires

Audition sur le projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants

VIDÉOS ASSOCIÉES

SÉANCES DES COMMISSIONS

Santé et services sociaux

Mme Régine Laurent, ancienne présidente de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Audition sur le projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants

6 février 2024

9 h 58 | Durée : 0:44:51

SÉANCES DES COMMISSIONS

Santé et services sociaux

Ex-commissaires de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse

Audition sur le projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants

6 février 2024

10 h 44 | Durée : 0:44:30

Deuxième étape : Adoption du principe

À cette étape, les parlementaires se prononcent sur l'utilité du projet de loi. On ne cherche pas à évaluer si les changements apportés par le projet de loi rejoindront efficacement ses objectifs, mais si les objectifs, en eux-mêmes, sont désirables et utiles. C'est le moment de **discourir sur la finalité du projet de loi, sur son essence, sur son idée maîtresse ou sur sa philosophie**; il faut donc éviter de discuter d'un article précis du projet de loi ou de proposer des amendements.

Après le débat, les leaders de chaque groupe parlementaire votent pour adopter le principe du projet de loi qui pourra alors être étudié en commission parlementaire.

Projets de loi – Adoption du principe				
Paramètres du débat	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Buts	Quand?
Se limite à l'utilité du projet de loi, à sa finalité, à son essence, à son idée maîtresse et à sa philosophie. Au besoin, formuler des critiques sans toutefois entrer dans les détails du projet de loi.	Ouverture du débat par le parrain ou la marraine (2 minutes)	Parrain ou marraine	- Vendre le projet de loi à vos collègues - Démontrer le besoin auquel il répond et la solution qu'il apporte - Prévenir les objections	3 ^e séance Mercredi 14 janvier 13 h 30 à 15 h
	Interventions des porte-parole des deux autres groupes parlementaires (1 minute chacun)	Porte-parole de l'opposition officielle	- Se prononcer pour, pour avec réserves ou contre le principe du projet de loi - Faire de la critique constructive	
		Porte-parole du 2 ^e groupe d'opposition	- Se prononcer pour, pour avec réserves ou contre le principe du projet de loi - Faire de la critique constructive	
	Autres interventions de députées et députés (1 minute chacun)		- Se prononcer pour, pour avec réserves ou contre le principe du projet de loi - Faire de la critique constructive	
	Réplique – Conclusion du débat (1 minute)	Parrain ou marraine	- Contrer ou neutraliser les objections soulevées pendant le débat - Clarifier les points mal compris par vos collègues - Rappeler les principaux arguments en faveur du projet de loi - Terminer sur une note positive, par votre argument le plus convaincant	

Troisième étape : Étude détaillée en commission parlementaire – Remarques préliminaires

Lorsque le principe est adopté, le projet de loi est envoyé en commission parlementaire non plus pour analyser la pertinence ou l'utilité du projet, mais pour vérifier, pour modifier ou pour améliorer les moyens envisagés pour que le projet de loi atteigne son but. Ainsi, **les députées et députés procèdent à l'étude détaillée des articles du projet de loi sans toutefois remettre en cause le principe déjà adopté par l'Assemblée.**

Aux fins du Forum étudiant, les commissions parlementaires sont composées au total de 19 ou 20 députées et députés, y compris leur présidente ou président¹⁴. Chaque projet de loi est étudié par une commission différente. La marraine ou le parrain qui présente le projet de loi est obligatoirement membre de la commission qui l'étudie.

Une séance de commission parlementaire sera allouée à la tenue des **remarques préliminaires** pour permettre à la marraine ou au parrain du projet de loi, aux porte-parole de chaque groupe parlementaire ainsi qu'à tous les autres membres de la commission d'annoncer leurs intentions générales sur le travail à entreprendre en commission ainsi que pour réagir ou souligner des éléments que les consultations ont mis de l'avant et qui pourraient venir influencer le type d'amendement qui sera proposé lors de l'étude détaillée du lendemain.

Projets de loi – Remarques préliminaires en commission parlementaire				
Paramètres du débat	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Buts	Quand?
Remarques préliminaires	Remarques préliminaires (5 minutes chacun)	Parrain ou marraine	- Rappeler l'importance du projet de loi et la solution qu'il apporte au problème - Signaler les éléments que vous considérez comme indispensables et, au besoin, ceux sur lesquels vous êtes prêt à faire des compromis	Mercredi 14 janvier 15 h 15 à 16 h 45
		Porte-parole de chaque groupe parlementaire (5 minutes par personne)	- Rappeler votre position sur le projet de loi et ses principales forces et faiblesses - Signaler les points sur lesquels vous désirez plus de renseignements de la part du parrain - Préciser les articles auxquels vous désirez apporter des amendements	
	Remarques préliminaires des membres de la commission	Les autres députées et députés membres de la commission (3,5 minutes par personne)	- Annoncer votre intention sur le travail à venir en commission - Présenter votre position sur le projet de loi en lien avec les éléments présentés lors de l'adoption de son principe - Réagir aux éléments présentés lors des consultations et identifier en quoi ils devraient être considérés - Identifier les éléments sur lesquels vous serez enclin à négocier ou non	
Visionnez quelques remarques préliminaires qui se sont tenues au début d'une étude détaillée d'un projet de loi à l'Assemblée nationale du Québec :				
Commission de la culture et de l'éducation – Remarques préliminaires dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève (jusqu'à 41 :45) http://bit.ly/4eFRQYw				
Commission des institutions – Remarques préliminaires dans le cadre de l'étude détaillée projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice (jusqu'à 12 :15) http://bit.ly/4nQfypI				

¹⁴ Le tableau de composition des commissions parlementaires se trouve à l'Annexe V.

Le lendemain, les parlementaires membres d'une commission parlementaire sont appelés à intervenir à l'étape de l'étude détaillée, soit pour poser des questions au parrain ou à la marraine du projet de loi ou pour proposer des amendements à un ou à des articles du projet de loi. Il s'agit d'étudier le texte de loi et d'y apporter des corrections afin de le rendre plus clair. Par exemple, l'amendement proposé peut ajouter un mot, modifier le titre ou un article. Un amendement vise toujours à bonifier le projet de loi. **Les amendements doivent être rédigés lors des caucus et des séances de travail qui précèdent la tenue de la commission parlementaire**¹⁵.

Projets de loi – Étude détaillée en commission parlementaire				
Paramètres du débat	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Buts	Quand?
Examen du projet de loi article par article, en vue de le bonifier. Tout membre de la commission peut proposer des amendements, qui doivent respecter le principe du projet de loi.	Étude du projet de loi article par article, par ordre numérique (5 minutes pour chaque membre)	Parrain ou marraine	- Intervenir en premier sur chaque article pour en expliquer le sens et l'importance - Répondre aux questions des membres de la commission - Proposer des amendements	Jeudi 15 janvier 13 h 30 à 16 h 30
		Porte-parole des deux autres groupes parlementaires	- Présenter son point de vue sur chaque article - Poser des questions, au besoin, au parrain ou à la marraine - Proposer des amendements	
		Autres membres de la commission	- Présenter son point de vue sur chaque article - Poser des questions, au besoin, au parrain ou à la marraine - Proposer des amendements	

Quatrième étape : Adoption finale

Après l'étude détaillée en commission, le rapport de la commission est déposé et adopté en Chambre. Par la suite, les parlementaires procèdent au débat sur l'adoption finale du projet de loi, où chaque personne qui intervient présente des arguments en faveur ou à l'encontre de l'adoption du projet, en tenant compte des débats qui ont eu lieu lors de l'adoption du principe et en commission parlementaire. Elles ou ils peuvent soulever toute question en rapport avec le projet, qu'il s'agisse des objectifs, du fond, des modalités d'application, de la faisabilité ou des conséquences de l'adoption du projet de loi.

À l'invitation du président ou de la présidente, si cinq parlementaires se lèvent pour en faire la demande, le projet est adopté ou rejeté par un vote par appel nominal (où chaque député et députée se prononce individuellement).

¹⁵ Le formulaire de rédaction des amendements se trouve à l'Annexe VI.

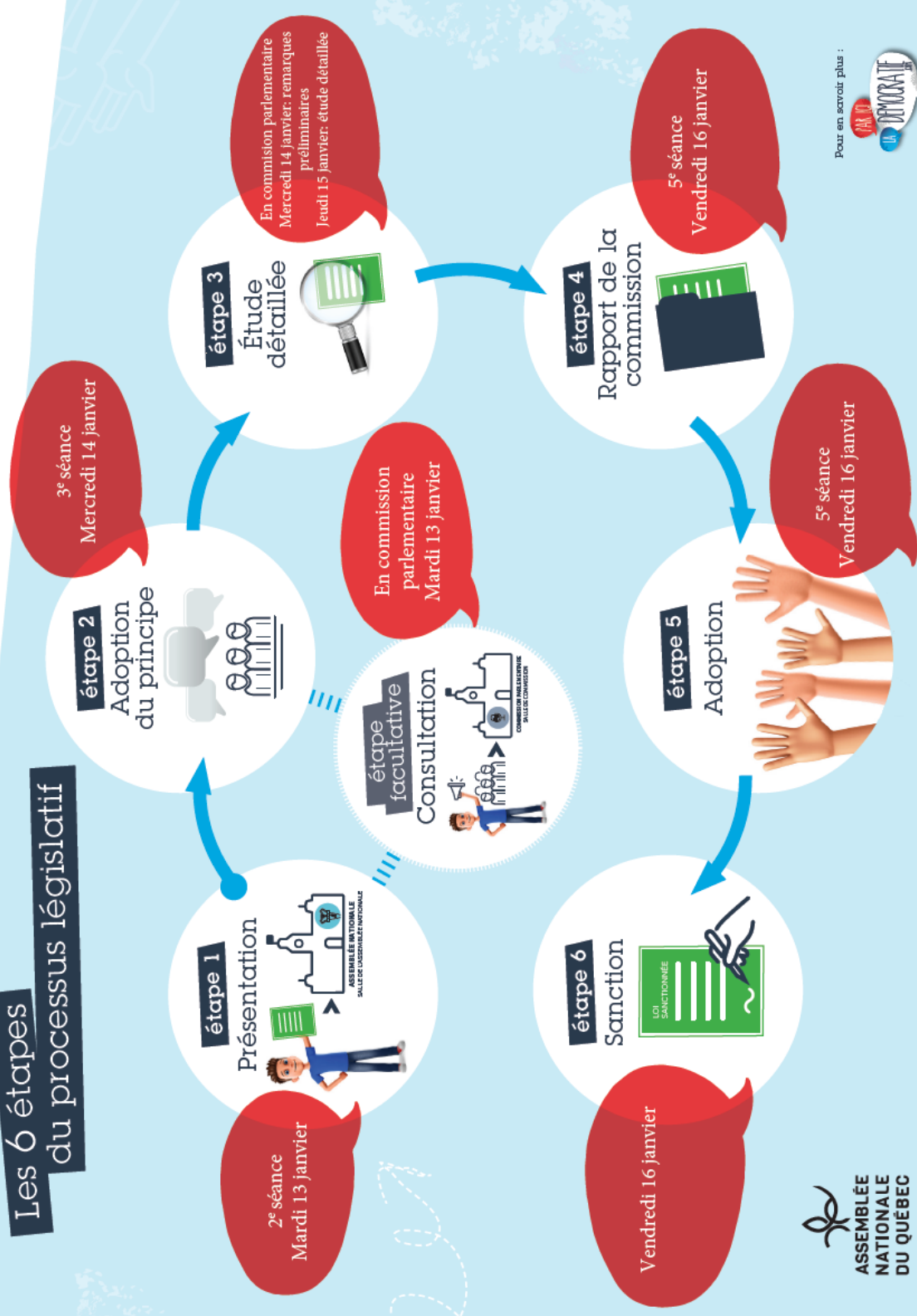
Projets de loi – Adoption finale				
Paramètres du débat	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Buts	Quand?
Se limite au contenu du projet de loi, tel qu'amendé par la commission	Ouverture du débat par le parrain ou la marraine (3 minutes)	Parrain ou marraine	- Au besoin, « vendre » le projet de loi - Expliquer comment les amendements de la commission répondent aux critiques - Souligner les bienfaits à escompter de son adoption - Terminer sur une note positive en rappelant votre argument le plus convaincant	5 ^e séance (2 ^e partie) Vendredi 16 janvier 14 h 15 à 15 h 30
	Interventions des porte-parole des deux autres groupes parlementaires (1 minute chacun)	Porte-parole	- À la lumière du travail de la commission, exposer votre point de vue – Pour ou contre	
	Autres interventions de députés et députées (1 minute chacun)	Projet de loi du gvt Projet de loi de l'opp. Projet de loi du 2^e gr. d'opp.	- À la lumière du travail de la commission, exposer votre point de vue – Pour ou contre	
	Réplique – Conclusion du débat (3 minutes)	Parrain ou marraine	- Intervention de la « dernière chance » - Contrer ou neutraliser toute objection significative soulevée pendant le débat - Au besoin, lancer un défi à vos collègues	

Cinquième étape : Sanction royale

La sanction du projet de loi par le lieutenant-gouverneur ou la lieutenante-gouverneure donne force de loi au projet. Cette étape est une formalité qui a une fonction historique et traditionnelle. Cette étape protocolaire ne comporte aucun débat ni aucune intervention des parlementaires.

Comment un projet devient-il une loi?

Les 6 étapes du processus législatif



Mandat d'initiative

Un mandat d'initiative représente le pouvoir qu'ont les commissions parlementaires de se saisir de certaines questions de leur propre initiative, outre les mandats qui leur sont habituellement confiés par l'Assemblée. Le mandat d'initiative peut s'appliquer dans quatre contextes :

- Pour étudier des projets de règlements et des règlements qui relèvent du domaine de la commission parlementaire;
- Pour analyser les orientations, les activités et la gestion des ministères ou de certains organismes publics;
- Pour faire l'étude d'une pétition déposée à l'Assemblée nationale;
- Pour étudier toute question jugée d'intérêt public par ses membres.

Cette année, le thème du mandat d'initiative est les transports et la mobilité durable. Les volets suivants donnent déjà quelques indications sur la problématique qui sera soulevée, mais un document de recherche sera également mis en ligne plus tard cet automne sur le site Web du Forum étudiant.

- Le développement du réseau de transport;
- Le rôle des municipalités;
- L'aspect environnemental.

Les parlementaires qui siègent à une commission qui se saisit d'un mandat d'initiative travaillent généralement de manière non partisane, et peuvent inviter différentes personnes jugées pertinentes à venir témoigner. Un rapport contenant des recommandations est produit au terme de l'étude et est déposé en chambre.

Dans le cadre du Forum, la commission parlementaire responsable du mandat d'initiative se réunit à trois reprises pendant la semaine. Les tableaux suivants résument le déroulement des travaux.

Mandat d'initiative – Déroulement des séances en commission parlementaire				
Organisation des travaux	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Objectifs	Quand?
Synthèse de la question à l'étude par un(e) professionnel(le) de recherche et remarques préliminaires	Synthèse de la question (30 minutes) et questions sur le thème à l'étude (60 minutes)	Professionnel(le) du service de la recherche	- Faire une synthèse de la question à l'étude, des enjeux qu'elle soulève pour un gouvernement et des pistes de solution qui ont déjà été proposées dans d'autres contextes. Proposer quelques questions pour orienter la réflexion des membres de la commission.	Mardi 13 janvier 15 h à 17 h 30
		Tous les membres de la commission	- Poser au personnel de recherche toute question portant sur le thème du mandat d'initiative afin de bien comprendre les enjeux et de pouvoir proposer des solutions pour guider l'action gouvernementale.	
	Remarques préliminaires	Porte-parole de chaque groupe parlementaire (5 minutes par personne)	- Communiquer la position de votre groupe parlementaire sur le thème du mandat, incluant celle des membres qui pourraient différer de la position majoritaire du groupe (les mandats d'initiative sont non partisans).	
		-7 du gouvernement -6 de l'opp. officielle -4 du 2 ^e gr. d'opp. (3 minutes)	-Présenter votre point de vue sur le thème du mandat d'initiative -Identifier les éléments sur lesquels vous allez vouloir poser des questions aux témoins experts	
Audition des témoins experts	Exposé (20 minutes)	Témoins experts	- Témoigner sur le thème du mandat à l'étude au regard de son expertise et de son expérience dans le domaine. Proposer des pistes de solution aux enjeux liés à la problématique du mandat.	Mercredi 14 janvier 15 h 15 à 16 h 45
	Questions (70 minutes)	Tous les membres de la commission	- Poser au personnel expert toute question portant sur le thème du mandat d'initiative afin de bien comprendre les enjeux et de pouvoir proposer des solutions pour guider l'action gouvernementale.	

(Suite page suivante)

Mandat d'initiative – Déroulement des séances en commission parlementaire (suite)				
Organisation des travaux	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Objectifs	Quand?
Délégations sur le thème du mandat d'initiative et formulation des recommandations	Étude du 1 ^{er} volet du mandat (20 minutes)	Porte-parole de chaque groupe parlementaire (4 minutes par personne)	Communiquer la position de votre groupe parlementaire sur le premier volet du mandat.	Jeudi 15 janvier 13 h 30 à 16 h 30
		Tous les membres de la commission (1 minute par personne)	Faire part de tout autre avis qui s'inscrit en complémentarité avec ce qui a déjà été énoncé sur le volet.	
	Étude du 2 ^e volet du mandat (20 minutes)	Porte-parole de chaque groupe parlementaire (4 minutes par personne)	Communiquer la position de votre groupe parlementaire sur le second volet du mandat.	
		Tous les membres de la commission (1 minute par personne)	Faire part de tout autre avis qui s'inscrit en complémentarité avec ce qui a déjà été énoncé sur le volet.	
	Étude du 3 ^e volet du mandat (20 minutes)	Porte-parole de chaque groupe parlementaire (4 minutes par personne)	Communiquer la position de votre groupe parlementaire sur le troisième volet du mandat.	
		Tous les membres de la commission (1 minute par personne)	Faire part de tout autre avis qui s'inscrit en complémentarité avec ce qui a déjà été énoncé sur le volet.	
	Lecture, débat et adoption des recommandations	Personnes désignées par leur groupe parlementaire	Faire la lecture de chacune des recommandations.	
		Porte-parole de chaque groupe parlementaire (5 minutes par personne)	Communiquer la position de votre groupe parlementaire sur les recommandations qui ont été lues.	
Débat sur le mandat d'initiative	Présentation du travail en commission et des recommandations	Tous les membres de la commission (2 minutes par personne)	Donner son avis dans le cadre du débat sur les différentes recommandations.	5 ^e séance Vendredi 16 janvier 14 h 15 à 15 h 30
		Tous les membres de la commission	Participer au vote pour l'adoption de chacune des recommandations.	

Interpellation

L'interpellation est un mode de contrôle par lequel un député ou une députée peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ou une ministre sur une question de sa compétence. Dans la présente simulation, quatre commissions parlementaires interpellent chacune un ou une ministre.

Dans le cadre de la 32^e législature, les quatre interpellations viseront les ministres suivants :

- Ministre de la Santé et des Services sociaux, commission 5 (interpellé(e) par l'opposition officielle)
- Ministre des Finances, commission 6 (interpellé(e) par l'opposition officielle)
- Ministre de la Sécurité publique, commission 7 (interpellé(e) par l'opposition officielle)
- Ministre de la Culture, des Communications et de la Langue française, commission 8 (interpellé(e) par le deuxième groupe d'opposition)

Les interpellations se dérouleront dans les commissions rassemblant les mêmes membres que les jours précédents et seront présidées par la même présidente ou le même président de commission. Cependant, seulement les ministres que l'on interpellera siégeront à titre de ministres.

Interpellation				
Paramètres du débat	Interventions	Intervenantes et intervenants	Contenu/Buts	Quand?
Chacune des 4 commissions parlementaires tient une interpellation.	Déclarations d'ouverture	Interpellateur – députée ou député de l'opposition (2,5 minutes)	- Mettre en contexte le sujet de l'interpellation - Exposer l'enjeu et le problème social - Expliquer l'inefficacité de la politique gouvernementale à résoudre ce problème - Proposer de nouvelles pistes de solution	Vendredi 16 janvier 11 h 30 à 12 h
		Ministre interpellé(e) (2,5 minutes)	- Défendre la politique actuelle du gouvernement concernant le sujet de l'interpellation - Proposer des modifications à la politique du gouvernement afin de répondre aux critiques de l'opposition	
	Séries d'interventions	1^{re} série (5 minutes) Député opposition officielle : 2 minutes Ministre : 2 minutes Député(e) gouv : 1 minute	Pour les députées et députés des oppositions : - Proposer de nouvelles politiques visant à résoudre le problème à l'étude - Poser des questions, au besoin, à la ministre ou au ministre interpellé	
		2^e série (5 minutes) Député(e) 2 ^e opposition : 2 minutes Ministre : 2 minutes Député(e) gouv : 1 minute		
		3^e série (5 minutes) Député(e) opposition officielle : 2 minutes Ministre : 2 minutes Député(e) gouv : 1 minute	Pour la députée ou le député du gouvernement : - En appui au ministre interpellé(e), proposer de nouvelles politiques gouvernementales visant à résoudre le problème à l'étude	
		4^e série (5 minutes) Député(e) 2 ^e opposition : 2 minutes Ministre : 2 minutes Député(e) gouv : 1 min		
	Conclusion	Ministre interpellé(e) (2 minutes)	- Bilan des discussions et synthèse des mesures proposées – pour ou contre - Terminer sur une note positive en remerciant les députés et députées de l'opposition de leurs suggestions	
		Interpellateur – député(e) de l'opposition (2 minutes.)	- Bilan des discussions et synthèse des mesures proposées - pour ou contre - Terminer sur une note positive en remerciant la ministre ou le ministre pour son ouverture	
Visionnez quelques interpellations qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale du Québec :				
Commission de l'économie et du travail – Interpellation du député d'Hochelaga-Maisonneuve au ministre du Travail sur le sujet suivant : L'importance des grèves comme moteur des avancées sociales dans l'histoire du Québec http://bit.ly/4lxNHbN				
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles – Interpellation du député de Pontiac au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur le sujet suivant : L'agriculture au Québec mise en friche par le gouvernement caquiste http://bit.ly/465RKqW				

SECTION VIII – COMMENT RÉDIGER ET PRONONCER UN BON DISCOURS

Un bon texte comporte généralement trois éléments : une introduction, un développement et une conclusion. Cela vaut tout autant pour vos discours.

Introduction

Pour être efficace, votre introduction doit, d'une façon concise, accomplir ce qui suit :

- **Sujet amené** : faire connaître le thème de votre intervention;
- **Sujet posé** : annoncer vos couleurs. Par exemple, êtes-vous pour le projet de loi, pour le projet de loi avec certaines réserves, ou contre le projet de loi;
- **Sujet divisé** : indiquer sous quel angle vous allez aborder le thème. En signalant tout de suite ce qui démarque votre approche de celle des autres intervenants et intervenantes, vous incitez déjà vos collègues à y prêter une attention particulière.

Dans un discours de deux minutes, **l'introduction ne devrait pas durer plus de 10 à 15 secondes.**

Développement

L'introduction terminée, vous entrez dans le vif du sujet, en développant l'approche ou le point de vue annoncé dans l'introduction. Dans cette partie de votre discours, vous :

- approfondissez davantage votre point de vue;
- expliquez ce qui vous amène à penser ainsi;
- citez, à l'appui de votre point de vue, des cas vécus, des statistiques, des expertes et experts reconnus dans le domaine, des exemples provenant d'autres pays, des articles de journaux spécialisés, etc.

Dans un discours de deux minutes, **cette partie devrait durer environ 1 minute 30 secondes.**

Conclusion

La conclusion est la partie la plus importante de votre discours. Étant la dernière chose que vos collègues entendront de votre bouche, elle est plus susceptible que n'importe quelle autre partie de votre discours de s'empreindre durablement dans leur mémoire. Il importe d'y prêter un soin particulier.

Vos auditeurs et auditrices auront besoin d'un dernier rappel, plus concis celui-là, du nœud de vos arguments pour s'assurer d'avoir bien saisi vos propos. En reprenant en quelques phrases bien senties, l'essentiel de votre argument ou de l'approche que vous préconisez, vous les aiderez à les fixer dans leur mémoire.

Mais c'est à votre dernière phrase (ou deux) que vous devez prêter le plus d'attention. Posez-vous la question suivante : Si vos auditeurs et auditrices devaient ne retenir qu'une seule idée de tout votre discours, quelle idée voudriez-vous que ce soit? C'est justement sur ce point que vous insisterez le plus dans votre conclusion et, si possible, dans vos tout derniers mots.

Ainsi, la conclusion vous offre l'occasion d'« enfoncer le clou ». Trouver une tournure originale, frappante, imagée pour conclure vos remarques peut faire la différence entre une intervention quelconque vite oubliée et une intervention remarquable qui en impose fortement à l'ensemble de vos collègues.

Dans un discours de deux minutes, une bonne conclusion devrait durer au plus 15 à 20 secondes.

La longueur des phrases

Employez le plus possible des **phrases** relativement **courtes**, car l'oreille s'y retrouvera bien plus facilement que dans des phrases longues et complexes.

Partie du discours	Contenu d'ordre général	Buts d'ordre général	Techniques utiles
Introduction	- Sujet amené : définir votre thème - Sujet posé : « annoncer vos couleurs » (pour, pour avec réserves, contre) - Sujet divisé : préciser le ou les aspects particuliers du thème que vous allez approfondir	- Créer une première impression favorable - Accaparer l'intérêt et la sympathie de vos collègues - Vous distinguer des autres intervenantes et intervenants	- Trouver une tournure mémorable pour camper votre position en peu de mots
Développement	- Approfondir votre point de vue - Expliquer ce qui vous amené à adopter ce point de vue - Avancer des preuves pour soutenir votre point de vue	- Développer le ou les aspects du thème annoncés dans l'introduction - Amener vos collègues à adhérer à votre point de vue par des arguments bien organisés - Fournir des preuves pour démontrer la solidité de vos arguments - Réfuter ou neutraliser les critiques possibles de votre point de vue	- Raconter une expérience vécue ou observée - Citer des statistiques - Citer des experts et expertes - Résumer l'expérience d'autres juridictions - Raisonner par analogie - Trouver des images saisissantes - Organiser vos arguments de manière à les mettre bien en valeur (du plus faible au plus fort, ou l'inverse)
Conclusion	- Reprendre, en peu de mots, l'essentiel de vos arguments - Terminer par votre argument le plus convaincant	- Laisser une impression indélébile sur vos collègues - Vous distinguer des autres intervenants - « Enfoncer le clou » pour empreindre votre idée maîtresse dans l'esprit de vos collègues	- Terminer par un énoncé concis et frappant de votre idée maîtresse - Lancer un défi à vos collègues

COMMENT PRONONCER UN BON DISCOURS

Gardez la tête haute

Pour prendre la parole à l'agora, vous devrez vous lever. Par conséquent, vos collègues ne vont pas seulement vous écouter, ils et elles vont aussi vous regarder, et l'impression visuelle que vous ferez sur l'assistance y sera pour beaucoup dans le message que vous leur communiquerez.

Afin de présenter une image qui respire la confiance et le professionnalisme, plantez solidement vos pieds, tenez-vous droit et gardez la tête haute. Évitez à tout prix de :

- plonger les mains dans vos poches;
- vous appuyer sur votre pupitre;
- vous balancer d'un pied à l'autre.

Regardez vos collègues

La meilleure façon d'établir un rapport direct avec la ou les personnes à qui vous parlez est de les regarder droit dans les yeux. Vous captez ainsi leur attention, en leur faisant sentir que vous leur parlez personnellement. De plus, cela souligne l'impression de confiance que vous voulez dégager et rend votre propos plus convaincant.

Si vous vous préparez suffisamment bien pour être capable, pendant votre discours, de lever les yeux et de vous retourner un peu pour regarder vos collègues qui sont à gauche et à droite aussi bien que ceux qui sont devant vous, sans vous coller le nez constamment à vos papiers, vous établirez un meilleur rapport avec l'assistance et vous gagnerez beaucoup en crédibilité.

Respirez

Durant les minutes qui précèdent le moment où vous prendrez la parole, portez une attention particulière à votre respiration. Respirez régulièrement et profondément. Une fois votre discours commencé, prenez le temps de respirer à la fin de chaque phrase, et même, au besoin, à l'intérieur d'une phrase, à un endroit où le sens se prête à ce genre de pause.

Respirer ainsi produira un effet doublement positif : d'abord, vous aurez assez de souffle pour que votre voix puisse porter convenablement; ensuite, les brefs temps d'arrêt que vous prendrez pour respirer seront autant de jalons permettant à vos auditeurs de bien marquer et d'assimiler la suite de vos idées.

Parlez fort

Malgré l'emploi d'un système d'amplification du son, l'acoustique de l'agora et des salles de commissions parlementaires n'est pas des plus favorables. Si vous prononcez votre discours sur le même ton que celui que vous utilisez pour discuter avec un ami, près des trois quarts de vos collègues n'entendront pas un mot de ce que vous dites.

Parlez d'une voix haute et intelligible, et tout le monde non seulement vous entendra facilement, mais aura aussi tendance à estimer, d'après la confiance que vous affichez en vous-même, que vos propos sont dignes de foi.

Parlez lentement

Avant même d'ouvrir la bouche, il est presque assuré que vous allez parler trop vite. C'est un effet tout à fait naturel de la nervosité. Il faut donc porter une attention particulière afin d'adopter un débit lent et une prononciation claire.

Répétez votre discours à l'avance

Il ne faut pas sous-estimer les bienfaits que vous pouvez tirer du fait de répéter votre discours à l'avance, toujours à voix haute. Profitez de l'occasion pour minuter votre discours afin de vous assurer qu'il ne dépasse pas le temps de parole qui vous est imparti. Cela vous permettra également de déceler et de remplacer tout mot ou combinaison de mots difficile à prononcer qui vous fait trébucher. De plus, vos collègues pourront vous faire des suggestions de manière à vous permettre de parfaire votre discours avant de le prononcer.

SECTION IX – LES RÈGLEMENTS ET LE DÉCORUM

Règlements généraux du Forum étudiant

- Respecter l'institution qu'est l'Assemblée nationale du Québec.
- Avoir un langage respectueux tout au long du Forum.
- S'abstenir de faire allusion aux partis politiques et aux parlementaires de l'Assemblée nationale.
- S'abstenir de discuter de toute question d'actualité dont sont saisis les parlementaires de l'Assemblée nationale et de traiter de politique constitutionnelle.
- S'abstenir d'un comportement partisan excessif.
- Participer à toutes les activités inscrites au programme du Forum.
- S'abstenir de copier toutes interventions parlementaires (discours, déclaration ministérielle, énoncé budgétaire, etc.) en tout ou en partie, que celles-ci soient issues d'éditions antérieures du Forum étudiant ou de législatures de l'Assemblée nationale.
- Respecter toutes les consignes de sécurité.
- Porter en tout temps, à l'hôtel du Parlement, la carte d'identité remise à l'accueil.
- Porter une tenue de ville pour toutes les activités à l'hôtel du Parlement : veston/cravate pour les hommes, tailleur pour les femmes. Ne pas porter de t-shirt, jeans, pantalon à taille basse, minijupe, casquette, espadrilles ou manches courtes.
- Respecter rigoureusement les horaires prévus.
- Utiliser avec soin et précaution le matériel en place (micros, bureaux, tables, etc.).
- Ne pas apporter de sac à dos dans l'agora.
- Ne pas fumer dans les édifices de l'Assemblée nationale.
- Ne consommer aucune nourriture ou boisson, sauf dans les endroits prévus à cette fin.
- S'abstenir de mâcher de la gomme dans l'agora et les salles de commissions parlementaires.
- Ne pas consommer de drogue.
- Ne pas consommer d'alcool à l'hôtel du Parlement ni dans les salles de travail de l'hôtel Delta Québec et en consommer avec modération ailleurs.
- Respecter les heures de tranquillité de l'hôtel et s'abstenir de faire du bruit après 23 h.
- Libérer le vestiaire à la fin de chaque journée.
- Ne pas utiliser d'ordinateurs, de tablettes ou de cellulaires dans l'agora.

Décorum dans l'agora

À titre de parlementaires du Forum étudiant, les étudiants et étudiantes doivent respecter scrupuleusement le décorum dans l'agora.

Les règles sont les suivantes pour l'ensemble des députées et députés :

1. Avoir un langage respectueux en tout temps;
2. Occuper la place qui lui a été assignée, demeurer assis et garder le silence, à moins d'avoir obtenu le droit de parole du président ou de la présidente;
3. S'abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres parlementaires ou au bon fonctionnement du Forum étudiant;
4. Observer le règlement et contribuer au maintien du décorum dans l'agora;
5. Manifester en frappant des mains et non en frappant sur son bureau;
6. À la fin de la séance, se lever et demeurer à sa place, en silence, tant que le président ou la présidente n'a pas quitté l'agora.

*****TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT À L'UNE DE CES RÈGLES EST PASSIBLE D'EXPULSION DU FORUM ÉTUDIANT*****

ANNEXE I – Modalités d’élections

Élection de la présidence

Quand?

Les élections du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente auront lieu le lundi 12 janvier 2026 de 13 h 30 à 14 h. Il est à noter que tous les participants et participantes du Forum doivent être présents à ces élections.

Règles de fonctionnement

Les candidats et candidates aux postes de président ou de présidente ont déjà envoyé un texte d’intention comme prévu au règlement du Forum (**date limite : vendredi 24 octobre 2025**).

Afin de nous assurer de la légitimité et de l’ascendance de la présidence auprès des participants et participantes, nous proposons un mode de scrutin précis :

- Pour l’élection du président ou de la présidente du Forum, le candidat ou la candidate doit obtenir la majorité absolue des votes. Il y a donc une possibilité d’un autre tour de scrutin.
- Pour les postes doubles, la personne qui se classe 1^{re} est élue au premier poste et la 2^e est élue au second poste.

Déroulement du scrutin

1. Le président ou la présidente d’élections nomme le poste vacant et en fait la description.
2. Le ou la secrétaire d’élections écrit les noms des candidats et candidates sur un tableau.
3. Le président ou la présidente d’élections demande à chaque personne d’expliquer les motifs de sa mise en candidature (deux minutes = président(e), vice-président(e)). Cette étape est obligatoire pour tous les candidats et candidates même s’il s’agit d’une nomination.
4. Les participants et participantes votent pour le candidat ou la candidate de leur choix.
5. Les scrutateurs et scrutatrices recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président ou à la présidente d’élections.
6. Le président ou la présidente d’élections communique officiellement le résultat du scrutin.
7. Le président ou la présidente d’élections procède à l’élection des postes suivants.

Élections aux fonctions parlementaires

Quand?

Les élections ont lieu dans chacun des trois caucus. L'élection de chef du groupe parlementaire et les autres élections se font lors du caucus du lundi 12 janvier, de 14 h 15 à 15 h 45.

Directives générales

Les mises en candidature pour les postes de cheffe ou chef de groupe parlementaire, de leader et de whip sont envoyées à l'avance au comité organisateur du Forum (**date limite : vendredi 24 octobre 2025**).

Pour les autres postes, un étudiant ou une étudiante sera autorisé(e) à poser sa candidature à une fonction parlementaire à deux reprises seulement.

Les étudiants et étudiantes qui désirent vraiment occuper un poste devront se préparer en conséquence et limiter leur choix à deux fonctions parlementaires.

Directives spécifiques au gouvernement

Si un étudiant ou une étudiante brigue un poste de ministre et qu'il ou elle est battu(e), il ou elle peut :

- accepter le poste d'adjoint(e) parlementaire(e) s'il ou elle arrive deuxième; ou
- poser sa candidature SEULEMENT pour un autre ministère.

S'il ou elle est battu(e) à sa deuxième tentative et qu'il ou elle arrive second, il ou elle pourra accepter le poste d'adjoint(e) parlementaire. Sinon, il ou elle devra siéger uniquement en tant que député(e).

Directives spécifiques à l'opposition officielle

Si un étudiant ou une étudiante brigue un poste de porte-parole officiel et qu'il ou elle est battu(e), il ou elle peut ensuite poser sa candidature à un autre poste de porte-parole officiel. S'il ou elle est à nouveau battu(e), il ou elle devra siéger uniquement en tant que député(e).

Directives spécifiques au deuxième groupe d'opposition

Si un étudiant ou une étudiante brigue un poste de porte-parole et qu'il ou elle est battu(e), il ou elle peut ensuite poser sa candidature à un autre poste de porte-parole. S'il ou elle est à nouveau battu(e), il ou elle devra siéger uniquement en tant que député(e).

Déroulement du scrutin

1. Le président ou la présidente d'élections décrit le déroulement du scrutin.
Règles de fonctionnement
Pour les postes doubles, la personne qui se classe :
1^{re}, est élue au premier poste;
2^e, est élue au second poste.
2. Le président ou la présidente nomme le poste vacant et en fait la description.
3. Le président ou la présidente informe le groupe des candidatures reçues.
4. Le ou la secrétaire d'élections écrit les noms des candidats et candidates sur un tableau.
5. Le président ou la présidente d'élections demande à chaque candidat et candidate d'expliquer les motifs de sa mise en candidature. Deux minutes sont allouées aux candidats et candidates aux postes suivants : premier ministre ou première ministre, chef ou cheffe de l'opposition officielle, chef ou cheffe du deuxième groupe d'opposition, vice-premier ministre ou vice-première ministre, chef adjoint ou cheffe adjointe, leader parlementaire, whip; une minute est accordée pour les autres postes.
6. Les participants et participantes votent pour le candidat ou la candidate de leur choix.
7. Les scrutateurs et scrutatrices recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président ou à la présidente d'élections.
8. Tous les postes sont élus à la majorité simple, sauf le poste de premier ministre ou de première ministre qui nécessite la majorité absolue (50 % + 1). Dans ce dernier cas, si la majorité n'est pas atteinte au premier tour, un second tour sera tenu avec les deux candidats ou candidates ayant obtenu le plus de votes.
9. Le président ou la présidente d'élections communique officiellement le résultat du scrutin.
10. À la suite de l'élection du chef ou de la cheffe du groupe parlementaire, le président ou la présidente d'élections annonce une pause de 15 minutes durant laquelle les participants et participantes ont l'occasion d'échanger. Il ou elle sort de la salle avec les scrutateurs et les secrétaires, laissant les étudiantes et étudiants seuls. Les élections reprennent 15 minutes plus tard.
11. Le président ou la présidente d'élections procède à l'élection aux autres postes, selon les mêmes règles de fonctionnement.

ANNEXE II – MODÈLE DE PÉTITION

Attendu que ou **Considérant que** (exposer ici les faits ou la situation considérée comme injuste);

Attendu que...;

Attendu que...;

Nous, signataires, demandons au Forum étudiant de _____

(Indiquer ici en termes généraux l'intervention réclamée).

NOM / PRÉNOMS (en caractères d'imprimerie)	ADRESSE	SIGNATURE (manuscrite)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		

ANNEXE III – EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée au Forum étudiant, signée par _____ pétitionnaires (indiquer ici le nombre de pétitionnaires).

Désignation : _____

_____ (indiquer ici la provenance – région, circonscription électorale, municipalité – ou l'appartenance des pétitionnaires – syndicat, organisme, etc.)

Les faits invoqués sont les suivants (un alinéa par fait invoqué) :

ATTENDU QUE ou CONSIDÉRANT QUE (ajouter texte)

ATTENDU QUE ou CONSIDÉRANT QUE (ajouter texte)

ATTENDU QUE ou CONSIDÉRANT QUE (ajouter texte)

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au Forum étudiant de _____

_____.

(Indiquer ici en termes généraux l'intervention réclamée).

Je certifie que cet extrait est conforme aux Règles de procédure et à l'original de la pétition.

(Nom du député ou de la députée, circonscription)

(Date)

ANNEXE IV – COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES ET ATTRIBUTION PAR GROUPE PARLEMENTAIRE

	Commissions 1 et 5	Commissions 2 et 6	Commissions 3 et 7	Commissions 4 et 8
Nombre total des membres	19	20	19	19
Gouvernement	9	9	8	8
Opposition officielle	6	6	7	7
Deuxième opposition	4	5	4	4
Présidence	Opposition officielle	Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
Objet	Consultations, Remarques préliminaires, Étude détaillée projet de loi n° 1, Interpellation	Consultations, Remarques préliminaires, Étude détaillée projet de loi n° 2, Interpellation	Consultations, Remarques préliminaires, Étude détaillée projet de loi n° 3, Interpellation	Mandat d'initiative et Interpellation
Temps	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30
	Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45	Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45	Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45	Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45
	Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30	Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30	Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30	Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30
	Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h	Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h	Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h	Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h

	Attribution des postes et des commissions parlementaires associées pour le groupe parlementaire formant le GOUVERNEMENT (35 députés et députées au total)	
	Poste	Membre commission¹⁶
B-1	Première ministre / premier ministre	non
B-2	Vice-première ministre ou vice-premier ministre et ministre de la Justice	Commission 4* et 8*
B-3	Leader	Commission 1 et 5
B-4	Whip en chef ou whip en cheffe	Commission 2 et 6
B-5	Whip adjoint ou whip adjointe	Commission 1 et 5
B-6	Parrain ou marraine PL1 – Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Commission 1** et 5*
B-7	Porte-parole PL2 – Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Commission 2** et 6*
B-8	Porte-parole PL3 – Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Commission 3** et 7*
B-9	Porte-parole sur le mandat d'initiative – Ministre des Transports et de la Mobilité durable	Commission 4** et 8*
B-10	Présidence – Commission qui étudie le PL2	Commission 2 et 6
B-11	Ministre interpellé(e) 1 – Ministre de la Santé et des Services sociaux	Commission 1* et 5**
B-12	Adjoint(e) ministre interpellé(e) 1	Commission 1 et 5
B-13	Ministre interpellé(e) 2 – Ministre des Finances	Commission 2* et 6**
B-14	Adjoint(e) ministre interpellé(e) 2	Commission 2 et 6
B-15	Ministre interpellé(e) 3 – Ministre de la Sécurité publique	Commission 3* et 7**
B-16	Adjoint(e) ministre interpellé(e) 3	Commission 3 et 7
B-17	Ministre interpellé(e) 4 – Ministre de la Culture, des Communications et de la Langue française	Commissions 4* et 8**
B-18	Adjoint(e) ministre interpellé(e) 4	Commission 4 et 8
B-19	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président ou présidente du Conseil du trésor	Commission 4* et 8*
B-20	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Commission 4* et 8*
B-21	Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Commission 1* et 5*
B-22	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Commission 2* et 6*
B-23	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Commission 3* et 7*
B-24	Ministre du Tourisme	Commission 4* et 8*
B-25	Ministre de la Famille	Commission 4* et 8*
B-26	Ministre du Travail	Commission 1* et 5*
B-27	Ministre des Relations internationales et de la Francophonie	Commission 1* et 5*
B-28	Ministre de la Cybersécurité et du Numérique	Commission 2* et 6*
B-29	Député ou députée	Commission 2 et 6
B-30	Député ou députée	Commission 2 et 6
B-31	Député ou députée	Commission 3 et 7
B-32	Député ou députée	Commission 3 et 7
B-33	Député ou députée	Commission 3 et 7
B-34	Député ou députée	Commission 3 et 7
B-35	Député ou députée	Commission 1 et 5

¹⁶

* : ministre siège sur la commission à titre de député(e).

** : ministre siège sur la commission à titre de ministre.

	Attribution des postes et des commissions parlementaires associées pour le groupe parlementaire formant l'OPPOSITION OFFICIELLE (27 députés et députées au total)	
	Poste	Membre commission
C-1	Chefferie – Opposition officielle	non
C-2	Chef adjoint ou cheffe adjointe de l'opposition officielle et porte-parole en matière de Justice	Commission 4 et 8
C-3	Leader	Commission 3 et 7
C-4	Whip en chef ou whip en cheffe	Commission 4 et 8
C-5	Whip adjoint ou whip adjointe	Commission 3 et 7
C-6	Porte-parole en matière de Ressources naturelles et des Forêts, d'Environnement, de Lutte contre les changements climatiques, de Faune et de Parcs / Parrain ou marraine PL2	Commission 2 et 6
C-7	Porte-parole en matière d'Affaires municipales et de l'Habitation / Porte-parole PL1	Commission 1 et 5
C-8	Porte-parole en matière d'Éducation et d'Enseignement supérieur / Porte-parole PL3	Commission 3 et 7
C-9	Porte-parole en matière de Transports et de Mobilité durable / Porte-parole sur le mandat d'initiative	Commission 4 et 8
C-10	Présidence – Commission qui étudie le PL1	Commission 1 et 5
C-11	Présidence – Commission qui étudie le PL3	Commission 3 et 7
C-12	Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux (interpellateur ou interpellatrice 1)	Commission 1 et 5
C-13	Porte-parole en matière de Finances (interpellateur ou interpellatrice 2)	Commission 2 et 6
C-14	Porte-parole en matière de Sécurité publique (interpellateur ou interpellatrice 3)	Commission 3 et 7
C-15	Porte-parole en matière de Culture, des Communications et de Langue française (participe à l'interpellation 4)	Commission 4 et 8
C-16	Porte-parole en matière d'Administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor	Commission 1 et 5
C-17	Porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie	Commission 1 et 5
C-18	Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration	Commission 2 et 6
C-19	Porte-parole en matière d'Emploi et de Solidarité sociale	Commission 1 et 5
C-20	Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation	Commission 2 et 6
C-21	Porte-parole en matière de Tourisme	Commission 2 et 6
C-22	Porte-parole en matière de Famille	Commission 2 et 6
C-23	Porte-parole en matière de Travail	Commission 3 et 7
C-24	Porte-parole en matière de Relations internationales et de Francophonie	Commission 3 et 7
C-25	Porte-parole en matière de Cybersécurité et du Numérique	Commission 4 et 8
C-26	Député ou députée	Commission 4 et 8
C-27	Député ou députée	Commission 4 et 8

	Attribution des postes et des commissions parlementaires associées pour le groupe parlementaire formant le DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION (18 députés et députées au total)	
	Poste	Membre commission
D-1	Chefferie – Deuxième groupe d'opposition	non
D-2	Chef adjoint ou cheffe adjointe et porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie	Commission 4 et 8
D-3	Leader	Commission 2 et 7
D-4	Whip en chef ou whip en cheffe	Commission 2 et 7
D-5	Whip adjoint ou whip adjointe	Commission 1 et 5
D-6	Porte-parole en matière d'Éducation et d'Enseignement supérieur (parrain ou marraine du projet de loi 3)	Commission 3 et 7
D-7	Porte-parole en matière de Travail, d'Emploi et de Solidarité sociale et en matière d'Affaires municipales et d'Habitation (porte-parole du projet de loi 1)	Commission 1 et 5
D-8	Porte-parole en matière de Ressources naturelles et des Forêts, d'Environnement, de Lutte contre les changements climatiques, de Faune et de Parcs (porte-parole du projet de loi 2)	Commission 2 et 6
D-9	Porte-parole en matière de Transports et de Mobilité durable (agira comme porte-parole pour le mandat d'initiative)	Commission 4 et 8
D-10	Présidence – Commission qui effectue le mandat d'initiative	Commission 4 et 8
D-11	Porte-parole en matière de Culture, des Communications et de Langue française (interpellateur ou interpellatrice 4)	Commission 4 et 8
D-12	Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux et de Famille (participe à l'interpellation 1)	Commission 1 et 5
D-13	Porte-parole en matière de Finances (participe à l'interpellation 2)	Commission 2 et 6
D-14	Porte-parole en matière de Sécurité publique (participe à l'interpellation 3)	Commission 3 et 7
D-15	Porte-parole en matière d'administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor	Commission 3 et 7
D-16	Porte-parole en matière de Justice	Commission 1 et 5
D-17	Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration, et de Relations internationales et de Francophonie	Commission 3 et 7
D-18	Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation	Commission 2 et 6

ANNEXE V – FORMULAIRE D'AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° _____

Am _____

Article _____ À l'usage de la ou du secrétaire



Modifier l'article _____ du projet de loi :

Faire un seul choix

→ _____ en insérant

après les mots _____,
à la (aux) _____ ligne(s)
les mots suivants : _____

→ _____ en supprimant

à la (aux) _____ ligne(s)
les mots suivants : _____

→ _____ en remplaçant

les mots _____,
à la (aux) _____ ligne(s)
par les mots suivants : _____



L'article _____, tel que modifié, se lirait comme suit :

Nom de l'auteur ou de l'autrice : _____

Député ou députée de : _____

ANNEXE VI – GLOSSAIRE

Affaires courantes : La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance qui est généralement consacrée à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée. Chaque séance de l'Assemblée débute par les affaires courantes. Afin d'en savoir plus sur le déroulement, consultez la section Les affaires courantes du *Guide pédagogique 2026*.

Affaires du jour : La période des affaires du jour est la partie de la séance consacrée essentiellement aux débats sur des questions de fond. Les affaires du jour regroupent les affaires prioritaires, qui incluent notamment le discours d'ouverture de la session, les discours des chefs et cheffes des groupes parlementaires, le discours du budget et le débat qui s'ensuit, de même que les motions de censure.

Cabinet fantôme : L'expression « cabinet fantôme » désigne l'ensemble des députés et députées de l'opposition officielle agissant comme porte-parole de leur parti dans les domaines qui recoupent ceux des ministères. Le terme répond ainsi à celui de cabinet (conseil des ministres).

Commission parlementaire : Les commissions parlementaires sont des comités formés de 10 à 12 membres (de 17 membres, dans le cadre du Forum étudiant). Le mandat des commissions est d'étudier les projets de loi en profondeur, de scruter l'activité des ministères et organismes gouvernementaux et d'étudier les prévisions budgétaires du gouvernement. Les commissions peuvent également étudier toute question liée à leur champ de compétence.

Déclaration ministérielle : Courte déclaration faite par un ou une ministre sur un sujet d'intérêt public qu'il ou elle juge important, telle que l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier.

Discipline de parti (solidarité parlementaire) : Principe en vertu duquel les parlementaires d'un même parti votent dans le même sens, même s'ils ou elles ne sont pas d'accord avec la position officielle de leur parti.

Discours d'ouverture : Le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre est un énoncé de politique générale sur les priorités du gouvernement et les enjeux qui l'animeront au cours de la session. Pour en savoir davantage sur son contenu et son déroulement, consultez la section « discours d'ouverture » du *Guide pédagogique 2026*.

Dossier de la séance (DDLs) : Les dossiers de la séance sont des documents internes sur lesquels est inscrit le déroulement précis de chaque séance. Ils servent surtout aux membres de la présidence ainsi qu'aux officiers et officières de la table.

Énoncé budgétaire : L'énoncé budgétaire est un discours prononcé par le ou la ministre des Finances exposant la situation financière de l'État, les revenus et les dépenses pour l'année financière qui débute et les mesures fiscales envisagées par le gouvernement.

Feuilleton et préavis : Le Feuilleton et préavis est l'équivalent d'un ordre du jour. Il s'agit d'une publication parlementaire regroupant les affaires que l'Assemblée peut prendre en considération au cours d'une séance et divers renseignements.

À l'Assemblée nationale du Québec, le Feuilleton et préavis est normalement composé de six parties :

- Les affaires courantes
- Les affaires du jour
- Les projets de loi adoptés par l'Assemblée
- Les travaux des commissions
- Les questions écrites adressées au gouvernement
- Les préavis

Groupe parlementaire : Un groupe parlementaire est formé par des députés et députées faisant partie du même parti politique. Le groupe parlementaire qui en compte le plus grand nombre forme le gouvernement, celui qui en compte le deuxième plus grand nombre forme l'opposition officielle, et celui qui en compte le troisième plus grand nombre forme le 2^e groupe d'opposition.

Interpellation : L'interpellation est un mode de contrôle par lequel un député ou une députée peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ou une ministre sur une question de sa compétence.

Mandat d'initiative : Un mandat d'initiative est le pouvoir que possède une commission parlementaire de se pencher sur une question jugée d'intérêt public par ses membres, et ce, de sa propre initiative. Dans ce contexte, les parlementaires qui siègent à la commission travaillent généralement de manière non partisane, et peuvent inviter différentes personnes jugées pertinentes à venir témoigner. Un rapport est produit au terme de l'étude.

Motion : Une motion est un acte par lequel l'Assemblée se prononce sur une question, prend une décision ou exprime une intention. Quand elle est proposée à l'Assemblée, la motion fait l'objet d'un débat entre les parlementaires. Si, à la suite d'un vote, la motion est adoptée, elle exprime alors la volonté collective des membres de l'Assemblée en lien avec le thème de la motion. Il existe plusieurs types de motions :

Motion de censure : Une motion de censure est un acte par lequel l'Assemblée retire sa confiance envers le gouvernement et le fait donc tomber. Elle entraîne la dissolution de l'Assemblée et l'arrêt des travaux.

Motion formulant un grief : Une motion formulant un grief est un acte par lequel l'Assemblée blâme le gouvernement, sans toutefois lui retirer sa confiance. Ainsi, la composition de l'Assemblée et les travaux sont maintenus.

Motion sans préavis : Normalement, un député ou une députée qui propose une motion doit donner un avis préalable d'une journée afin que les autres parlementaires puissent prendre connaissance du thème qui sera discuté. On appelle motion sans préavis toute motion pour laquelle il n'est pas nécessaire de donner cet avis, ou qui est présentée avec l'accord de l'Assemblée.

Question de directive : Question de procédure soumise par un ou une parlementaire à la présidence. Cette dernière y répond par une directive, soit une consigne instaurant une procédure ou une conduite à suivre dans l'avenir.

Séance : Chaque jour où l'Assemblée se réunit constitue une séance. Une séance se divise habituellement en deux périodes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour.

Solidarité ministérielle : Principe selon lequel le premier ministre ou la première ministre ainsi que ses ministres sont responsables collectivement devant l'Assemblée des actions de leur gouvernement. Le Conseil des ministres parle d'une seule voix et chaque ministre est responsable des décisions qui y sont prises, qu'il ou elle y soit favorable ou pas.

Vote par appel nominal : Par opposition au vote à main levée, le vote par appel nominal est le vote au cours duquel chaque membre de l'Assemblée est appelé à participer nominativement, à tour de rôle, de façon à marquer sa position.

ANNEXE VII – CONSEILS DE LA PART D'ANCIENS PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Voici quelques réponses des participants et des participantes des éditions 2024 et 2025 du Forum étudiant quand on leur a demandé : « Avez-vous un conseil à formuler à un futur participant ou une future participante? »

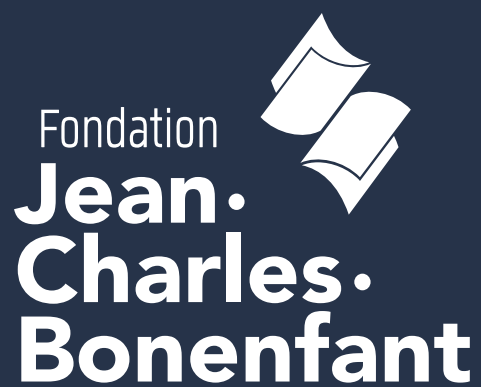
- Que vous soyez député ou députée de l'arrière-ban, chef de parti, membre de la table ou journaliste, foncez et donnez-vous à fond! Il y a toujours quelque chose à apprendre sur le fonctionnement de notre démocratie, ou sur nous-mêmes, lorsqu'on plonge dans l'inconnu! Alors, n'hésitez pas à parler aux autres et à donner le meilleur de vous-mêmes!
- Même si tu n'es pas élu(e) ministre, il est très amusant de faire le Forum, surtout en commission parlementaire!
- Se renseigner beaucoup, beaucoup, beaucoup sur les postes et qu'est-ce qui vient avec. Apporter plus de vêtements relax même si la majorité du temps on doit être en tenue de ville, rendu le soir j'aurais aimé avoir plus de vêtements relax!
- Le rôle de whip est une expérience incroyable, mais préparez-vous à travailler fort sur peu de sommeil!
- Profite et ose sinon tu vas manquer de belle expérience et regretter.
- Bien connaître les idéologies.
- 1) Lorsque ton accompagnateur ou accompagnatrice te dit d'aller te coucher parce que les caucus finissent tôt le lundi soir, fais-le. C'est la seule nuit de sommeil complète que tu vas avoir de la semaine!
2) Profite de ta semaine et des merveilleuses personnes que tu vas rencontrer, ça passe vite!
3) Attache ton veston, prends une grande respiration et vas-y. Ça va bien se passer.
- Socialiser un maximum. Ne soyez pas gênés et prenez votre place dès le début.
- Apportez-vous beaucoup de collations pour éviter les gargouillements de ventre trop bruyants en fin de journée. Faites-vous confiance et ayez du plaisir. Profitez de chaque moment, car la semaine va passer plus vite que vous ne le pensez! Ne restez pas les yeux collés sur votre cell pendant les soupers et les dîners : socialisez. Les rencontres que vous ferez durant cette simulation sont précieuses et chaque personne deviendra un contact important, mais plus que ça, un ami en or! Enfin, foncez. Dans l'incertitude comme dans la peur, foncez. Nous avons osé. À ton tour, ose.

- Amuse-toi bien, tu le vis qu'une fois. C'est normal d'avoir du stress, pratique tes discours, répète-le plusieurs fois dans ta tête, n'hésite surtout pas à faire preuve d'audace dans tes discours (ajout d'humour, etc.). N'hésite surtout pas à aller chercher de l'aide, les encadreurs ne mordent pas :)
- Préparez-vous bien d'avance. Regardez l'actualité. N'attendez pas d'être sur place parce que vous ne comprendrez pas ce qui se passe.
- Préparez-vous à ne pas dormir beaucoup, mais vous allez vous amuser. Prendre conscience que vous êtes à la place de ceux qui prennent les décisions pour notre Québec! Surtout rappelez-vous que c'est une simulation alors c'est correct de dire non parfois, c'est correct d'en prendre moins et c'est correct d'aller se coucher tôt. Il faut vous respecter!
- Amenez-vous des Advils, des Tylenols, de la caféine et du vouloir, ça va être dur, mais vraiment le fun!
- Le Forum est une expérience unique. [...] Je ne regrette en rien ma participation et je conseille cette expérience à quiconque souhaite se dépasser et travailler sur ses capacités sociales et ses aptitudes à communiquer en public.
- Avant le Forum, pratiquez-vous à parler devant plusieurs personnes.
- Pour écrire un discours, assurez-vous de bien le séparer sur la feuille pour mieux diviser les idées, mais plus important encore pour ne pas perdre le fil du texte.
- Lire tous les documents, regarder des vidéos des années passées pour se préparer et prendre exemple sur d'autres.
- Ne sois pas déçu ou amer si tu n'as pas le rôle que tu voulais!! Tout le monde est là pour apprendre!! Moi, j'ai obtenu le poste que je voulais, et les gens qui ont perdu aux élections contre moi ont su rayonner parce qu'on travaillait en équipe tous ensemble!!
- Sois prêt(e) à de courtes nuits de sommeil, mais surtout, à grandir et à en apprendre tellement sur la démocratie québécoise!
- Amenez du café, les nuits sont courtes et profitez-en au maximum.
- Cher futur(e) participant(e),
Mon conseil pour toi est le suivant : fonce. Honnêtement, les textes les plus intéressants sont ceux qui témoignent de la créativité de leur auteur. Je t'encourage aussi à parler avec les gens à l'extérieur de l'Assemblée; tous ceux qui sont là ont la même piqure que toi pour la politique et se feront un plaisir de t'en jaser longuement! Mais surtout, aie du plaisir! C'est le plus important.
- Restez cordiaux, peu importe la situation, nous sommes tous et toutes des étudiants. Le travail d'équipe est primordial, n'hésitez pas à aider les autres ou demander de l'aide, ça aide à diminuer les nuits blanches.

- Lisez bien l'actualité, surtout dans le milieu qui vous intéresse le plus afin d'être compétent pour le poste que vous occuperez.
- Prendre un jour à la fois, et le vivre au maximum.
- Ne t'en fais pas trop. Tu vas être perdu(e) et ne pas savoir ce que tu fais 70 % du temps, mais c'est normal et tu fais de ton mieux.
- Dormez bien la semaine avant :) Prenez le temps de collaborer avec les autres et de créer de nouveaux contacts avec vos collègues.
- Écouter le canal de l'Assemblée, lire toute la documentation du Forum étudiant avant, faire le plein de sommeil avant le Forum, apprécier l'expérience au maximum malgré la fatigue.
- Il ne faut pas laisser le stress t'empêcher de parler, tout le monde est là pour avoir du plaisir et personne ne va te juger pour quelques petites erreurs. :)

Assemblée nationale du Québec
Division de la reprographie et de l'imprimerie
Septembre 2025





Forum étudiant

Direction de l'accueil et de la mission éducative
Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
forum.etudiant@assnat.qc.ca

Suivez-nous :   

Pour plus d'information

paricilademocratie.com